Nations Unies A/51/PV.18

Assemblée générale

Cinquante et unième session

Documents officiels

18e séance plénière
Mercredi 2 octobre 1996, à 10 heures
New York

Président : M. Razali . . . . . (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Domingo Siazon, Jr., Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines.

M. Siazon (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, j'ai le grand plaisir de vous exprimer nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Aux Philippines et à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) nous sommes particulièrement heureux de pouvoir féliciter un citoyen d'un pays de l'ANASE à l'occasion du grand honneur qui lui est fait.

Les Philippines rendent hommage au Secrétaire général M. Boutros Boutros-Ghali, qui a dirigé notre organisation dans des circonstances très difficiles.

Je vous demande, Monsieur le Président, ainsi que vos collègues, de m'excuser d'évoquer brièvement les événements récents qui se sont produits dans mon pays, événements que nous considérons comme historiques car ils ouvrent un nouveau chapitre lumineux dans l'histoire des Philippines. Il y a exactement un mois, le 2 septembre, le Gouvernement philippin et le Front de libération nationale Moro (MNLF) qui était en rébellion depuis plus de 25 ans, ont signé un accord mettant fin au conflit à Mindanao et établissant une zone de paix et de développement dans cette région insulaire.

Le 9 septembre, le professeur Nur Misuari, dirigeant du MNLF, s'est présenté aux élections et a été élu à la fonction de gouverneur de la Région autonome du Mindanao musulman, qui est, en vertu d'un plébiscite, composée de quatre provinces dans lesquelles les musulmans philippins sont majoritaires.

En même temps, conformément à l'accord du 2 septembre, on est en train de mettre en place le Conseil pour la paix et le développement du sud des Philippines, sous la direction du MNLF, pour contribuer à la promotion de la paix et du développement dans 14 provinces et neuf villes dans le sud des Philippines. Ainsi, les Philippines ont-elles choisi la réconciliation nationale comme unique voie véritable menant à la paix et au développement.

Je rends ici hommage et exprime ma gratitude à l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et au Comité des Six de l'OCI sur la situation des musulmans dans le sud des Philippines qui, sous la direction sage et ferme de l'Indonésie et avec la participation particulièrement active de la Libye, nous ont guidés sur la voie de l'objectif que nous avons maintenant atteint.

96-86360 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Si j'en parle c'est parce que je sais que ce qui est essentiellement un événement interne aux Philippines trouve un écho dans d'autres endroits et dans le monde en général.

Nous ne savons tous que trop bien que des conflits découlant de divergences culturelles et ethniques ne se produisent pas uniquement aux Philippines. Mais de même que le conflit de Mindanao n'est pas unique, le processus de réconciliation qui y a mis fin n'est pas unique non plus. Nous considérons le règlement de la question de Mindanao comme un reflet de la tendance salutaire à la paix et à la réconciliation qui se manifeste dans le monde, ainsi que comme une modeste contribution à celle-ci.

En Afrique du Sud, cette abomination raciste qu'était l'apartheid a été abolie, et un gouvernement multiracial fondé sur la règle de la majorité et les droits de la minorité a été mis en place, apportant une nouvelle stabilité à ce pays.

Au Moyen-Orient, des nations en conflit ont accepté de s'engager dans la voie de la paix. Malheureusement, des événements récents ont montré que la voie est encore semée d'obstacles. Nous continuons de croire que ces obstacles sont surmontables à condition de faire preuve de bonne volonté et d'être fermement convaincu que la paix ne doit pas être à nouveau détruite sur une terre tant vénérée par des peuples pratiquant de nombreuses religions. Nous adressons nos plus ferventes prières aux dirigeants et aux nations concernées, pour qu'ils reprennent rapidement la voie de la compréhension mutuelle, de la réconciliation, de la justice et de la paix, tant pour le peuple palestinien qu'israélien.

En Bosnie-Herzégovine, nous pouvons au moins espérer que les accords de Dayton, ainsi que les élections du 14 septembre et les élections ultérieures, nous permettront de tourner la page sur l'horreur singulière du «nettoyage ethnique» et nous mèneront à une situation où différents groupes ethniques pourront à nouveau vivre dans la paix et la tolérance.

Dans cet hémisphère, le Gouvernement guatémaltèque et les dissidents armés ont conclu un accord de sécurité et de justice.

Dans notre propre région du Sud-Est asiatique, nous attendons avec impatience que le Myanmar parachève une nouvelle constitution qui permettra aux nationalités, qui ont depuis si longtemps manifesté leur opposition et aux groupes politiques de nombreuses tendances, de prendre leur place dans la vie politique de la nation.

Malheureusement, des conflits interethniques, en de trop nombreux endroits, continuent d'infliger des souffrances à des populations innocentes — notamment, par exemple, au Rwanda et au Burundi.

Dans le monde entier, il y a à l'état latent des conflits dus aux disparités croissantes de bien-être économique et de statut social qui subsistent à l'intérieur des États et des nations. Cependant, à une échelle mondiale, une tendance nette à la réconciliation et à la tolérance se dégage. Cette tendance existe au sein des nations tout comme dans les relations entre les nations. Nous assistons peut-être à l'émergence d'une nouvelle ère, une ère non seulement de paix relative mais également de coopération étroite pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui.

La guerre froide a pris fin, et avec elle la réalité meurtrière de l'affrontement armé entre des blocs dotés d'armes nucléaires.

Même l'ancienne division économique Nord-Sud est remplacée par un nouveau régime commercial mondial et des accords économiques régionaux, tels que la coopération économique Asie-Pacifique, dans lesquels les intérêts des pays développés comme des pays en développement sont pris en compte. Cette évolution propice à la réconciliation et à la coopération nous permet d'espérer que l'humanité pourra trouver la volonté d'oeuvrer de concert pour relever les anciens et les nouveaux défis auxquels le monde est confronté dans son ensemble.

Selon moi, il y a six grands défis décisifs au bien-être futur et à la survie même de l'humanité.

Le premier concerne l'accumulation d'armes qui continue de tourmenter le monde, en particulier, la poursuite du déploiement et de la mise au point d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, le volume croissant du trafic d'armes classiques et la production continue et l'emploi persistant d'engins de guerre particulièrement meurtriers.

Le deuxième concerne les possibilités de conflit au sujet des juridictions et des ressources maritimes et de la nécessité d'élaborer des régimes maritimes stables. Le troisième est celui que pose l'atteinte portée par l'homme à l'environnement et qui met en question la durabilité du développement dans le monde. Le quatrième est celui que soulève la nécessité de maintenir l'élan de la libéralisation du commerce international tout en protégeant les nations les plus faibles et les secteurs les plus vulnérables de la société de ses effets négatifs. Le cinquième concerne la nécessité

d'assurer le bien-être et la dignité des hommes et des femmes à l'intérieur de la nation-État et des sociétés et, enfin, le sixième et dernier défi est celui que fait peser la menace croissante qui découle des activités de criminels organisés qui recourent à la terreur, aux armes meurtrières, au trafic illicite de stupéfiants et au travail illégal, et du déplacement de nos femmes et de nos enfants à travers les frontières internationales.

Nous avons considérablement progressé dans le domaine de la maîtrise des armements. Toutefois, le monde reste un lieu dangereux et beaucoup reste à faire pour remédier à cette situation. Nous avons obtenu la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération d'armes nucléaires, et nombre d'entre nous ont signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adopté par l'Assemblée générale le mois dernier. Toutefois, nous ne devons pas nous en tenir là, car cela ne constitue que quelques pas sur la voie d'un désarmement nucléaire complet. Nous continuons d'inviter les États dotés de l'arme nucléaire à prendre très au sérieux l'engagement auquel ils ont souscrit au titre de l'article VI dudit traité en vue de négocier en toute bonne foi l'abolition des armes nucléaires.

Pour ce faire, les Philippines, une fois de plus, lancent un appel aux parties au Traité sur la non-prolifération pour qu'elles élaborent une convention internationale sur l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. En outre, nous renouvelons l'appel en faveur de la conclusion d'une convention internationale contre la production et le stockage de matières fissiles.

Monsieur le Président, le Premier Ministre et le Président de nos pays respectifs, avec les chefs de gouvernement de huit autres pays de l'Asie du Sud-Est, ont signé à Bangkok, en décembre dernier, le Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous engageons les États nucléaires à respecter les dispositions de ce traité en adhérant à son protocole. Avec le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga), le Texte de Pelindaba du Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, ainsi que celui relatif à l'Antarctique, le Traité sur l'Asie du Sud-Est constitue un pas important vers l'existence d'un hémisphère sud exempt d'armes nucléaires. Nous appuyons l'idée d'établir un lien politique entre ces zones dénucléarisées, comme cela a été récemment proposé.

Particulièrement inquiétant est le nombre inacceptable de personnes innocentes, notamment le nombre disproportionné de jeunes enfants, tuées ou mutilées par les mines terrestres. Les Philippines ont ratifié la Convention et son protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs. Nous avons adhéré à l'initiative destinée à supprimer dans le monde entier les mines antipersonnel.

Dans cet esprit, le Président Ramos a, en décembre dernier lors de sa visite au Cambodge — pays ravagé par les mines terrestres —, donné l'ordre de détruire immédiatement les mines Claymore qui figuraient encore dans l'inventaire des forces armées des Philippines. Les instructions du Président ont été appliquées.

Une autre menace potentielle pour la paix régionale et mondiale et la sécurité concerne la précipitation avec laquelle on cherche à établir sa juridiction, obtenir des ressources maritimes et à s'assurer une position stratégique dans les océans de la planète. Cela est apparu clairement dans le cas de la Mer de la Chine du Sud, qui est entourée pour l'essentiel par les États d'Asie de l'Asie du Sud-Est.

Fort heureusement, la communauté internationale a eu la sagesse collective d'accepter toute une série de textes, en premier lieu la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui permettent de gérer l'utilisation des océans. Cette convention soumet les juridictions maritimes à la primauté du droit, définit la nature et les limites des juridictions et fournit un cadre juridique à leur établissement et à la négociation des règlements lorsqu'il y a chevauchement ou double emploi.

Le monde est menacé non seulement par les armes de guerre et les différends relatifs à des territoires, mais également par l'atteinte portée par l'homme à l'environnement fragile de la planète. Les Philippines sont fermement attachées à la protection de l'environnement dans le cadre de leur juridiction nationale. La protection de l'environnement est un élément fondamental qui est pris en considération lors de l'approbation de grands projets de développement. Nous conserverons l'intégrité écologique de la zone économique exclusive des Philippines ainsi que des eaux internes du pays. En tant qu'archipel dont la zone économique exclusive s'étend à une portion de la Mer de Chine du Sud, les Philippines accordent une importance toute particulière à la préservation de l'intégrité écologique de cette zone, et nous serions heureux de pouvoir partager les connaissances et l'expérience acquises pour protéger l'environnement dans des étendues d'eau comparables ailleurs dans le monde.

Une menace potentielle à l'environnement découle de l'utilisation croissante de l'énergie nucléaire dans la produc-

tion de l'électricité. Cette croissance a été particulièrement rapide en Asie de l'Est, ce qui a produit au même rythme des déchets nucléaires. L'énergie nucléaire est relativement propre en tant que source d'énergie. Toutefois, des accidents dans le fonctionnement des usines nucléaires et dans la décharge des déchets nucléaires peuvent faire des ravages dans l'environnement et nuire aux êtres humains. Il en va de même de la façon éhontée avec laquelle des usines nucléaires qui ne sont plus en activité et des navires à propulsion nucléaire sont abandonnés. Il est temps que la communauté internationale accorde à ce problème croissant tout le sérieux et l'urgence qu'il mérite. En mai dernier, le Président Ramos a proposé l'organisation éventuelle d'ASIATOM, organe international qui serait chargé d'examiner ce problème en Asie de l'Est et de mettre au point des mesures pour pouvoir y faire face.

Avec l'éclatement d'empires, la dissolution d'alliances hostiles et l'apparition d'un esprit de réconciliation à l'intérieur et entre des nations, ces dernières années un événement mondial salutaire est intervenu : l'établissement d'un régime commercial international fondé sur l'échange de plus en plus libre de biens et de services. Ceci a été rendu possible du fait que pratiquement le monde entier s'accorde maintenant à reconnaître que les forces du marché constituent le moyen le plus efficace de créer les richesses pour les peuples du monde.

L'efficacité de ce principe qui régit les relations économiques internationales a été illustré en Asie du Sud-Est, où des pays ont ouvert leur marché sur une base réciproque grâce à la zone de libre-échange de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'au monde entier, et ce, au bénéfice de tous. Le mois prochain, les Philippines auront l'honneur d'accueillir la réunion annuelle du Conseil de la Coopération économique Asie-Pacifique, y compris une réunion officieuse des dirigeants de 18 économies participantes, situées le long du Pacifique.

Lors de cette réunion, nous allons, au plan individuel, consolider les plans pour les économies de l'APEC afin d'en faire un plan d'action de Manille qui soit cohérent pour ce dernier, qui libérera et facilitera le commerce, et qui permettra d'atteindre l'objectif d'un libre-échange fixé d'ici à l'an 2010 pour les participants développés et à l'an 2020 pour les pays en développement. Le plan inclut des méthodes de nature à assurer la coopération technique et économique aux fins d'aider les économies les moins développées à s'ajuster au régime de libre-échange envisagé par l'APEC.

Quelques semaines après la réunion de l'APEC, la première réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Singapour, examinera la mise en oeuvre des accords d'Uruguay Round et cher-chera à mettre au point un programme de travail permettant de maintenir l'élan de la libéralisation commerciale mondiale grâce à de nouvelles négociations sur des secteurs spécifiques.

Les Philippines souhaitent ardemment ouvrir leur économie. En affirmant cette politique fondamentale de notre pays, nous devons demander à nos partenaires économiques, en particulier nos partenaires développés, d'éviter de contourner les engagements qu'ils ont pris à l'égard d'un régime de libre-échange international en subventionnant leurs secteurs non compétitifs ou en les protégeant sous couvert de droits au travail ou de conservation et de protection de l'environnement. Ce type de tactique doit être rejeté à tout prix.

Nous devons également tout mettre en oeuvre pour éviter de méconnaître le sujet et l'objet du développement : la personne humaine, son bien-être et sa dignité. Nous pensons également que pour favoriser la croissance économique et le développement humain, une importance prioritaire doit être accordée à la condition de la femme. C'est pour cette raison que les Philippines engagent tous les pays à mettre en oeuvre intégralement et efficacement la Plateforme d'action adoptée par la Conférence mondiale sur les femmes et d'y consacrer les ressources suffisantes à cet effet.

Conformément à leurs convictions sur la condition et les droits des femmes, dans lesquelles elles ont été confortées à la Conférence de Beijing, les Philippines ont activement encouragé une action internationale pour combattre ces fléaux qui tourmentent la race humaine : la violence contre les femmes et le trafic de femmes et d'enfants. Étant donné la dimension internationale de ces maux qui gâchent l'existence humaine, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent les maintenir au premier rang de l'ordre du jour international jusqu'à ce que l'humanité en soit libérée. Les Philippines et d'autres pays dans des situations analogues sont particulièrement préoccupés par le sort des travailleuses migrantes en raison de leur vulnérabilité particulière à la violence et aux mauvais traitements.

La position des Philippines sur les droits des femmes et des enfants repose sur la profonde conviction que les droits de toutes les personnes humaines, les familles et les communautés partout sur cette planète sont sacrés, des droits naturels et droits à la liberté, à la dignité, à la parti-

cipation à la gestion de leurs propres affaires publiques et au développement.

Notre vie, notre bien-être et nos droits sont constamment menacés par les activités d'organisations criminelles transnationales. Certaines de ces organisations se livrent au trafic des drogues. D'autres pratiquent le vol et la contrebande de voitures. Certaines se livrent à la vente et l'achat illicites d'armes. D'autres se lancent dans le terrorisme pour toute une série de raisons. D'autres encore se livrent au trafic de femmes, d'enfants ou de personnes en quête de travail.

Les Philippines sont prêtes à examiner le projet de convention proposé par la Pologne sur des mesures destinées à lutter contre le crime organisé. Nous félicitons la Pologne de cette initiative qui vient en temps opportun.

L'Organisation des Nations Unies est la pierre angulaire des efforts déployés par l'humanité au nom du désarmement, du droit de la mer, de la protection de la terre et de son environnement, du développement économique et social, de la lutte contre le crime organisé et de la protection des droits de l'homme. En raison de l'importance centrale et croissante de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires humaines, les Philippines estiment qu'elles doit constamment être renouvelée et revitalisée afin de lui permettre de relever les défis auxquels chaque génération est confrontée.

Les Philippines sont favorables à l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil de sécurité, en élargissant à des pays politiquement et économiquement capables et disposés à assumer les responsabilités d'une telle fonction. Parallèlement, nous croyons en une meilleure représentation sur la base d'une répartition géographique équitable. Les diverses innovations proposées et actuellement sur la table méritent d'être soigneusement examinées. Mais la question de la composition du Conseil ne peut être analysée de façon isolée; elle doit être évoquée dans le contexte de la réforme du Conseil de sécurité, réforme visant à plus de transparence et de démocratie dans ses méthodes de travail et réforme visant à une relation plus équilibrée avec l'Assemblée générale, qui doit conserver la prééminence dans les affaires de l'Organisation des Nations Unies.

Cependant, aucun changement structurel au sein de l'Organisation des Nations Unies ne sera efficace si le flux des ressources financières nécessaires n'est pas assuré. Quelle que soit l'ampleur des réformes engagées, notre organisation ne peut fonctionner efficacement que si elle sait avec une certitude raisonnable quand elle pourra payer son personnel et répondre aux autres obligations découlant des opérations qui, après tout, ont été prescrites, souvent à l'unanimité, par les États Membres eux-mêmes.

De simples calculs mathématiques démontreront que la crise financière de l'Organisation des Nations Unies ne peut être résolue si nous ne répondons pas aux obligations financières auxquelles nous avons librement souscrit. Nous devons acquitter notre contribution intégralement, dans les délais et sans condition. Plus spécifiquement, l'Organisation des Nations Unies peut s'appuyer sur une base financière stable si nous versons tous nos contributions au budget régulier chaque année à la fin du mois de janvier.

Les Philippines sont favorables à une révision du barème des quotes-parts pour les contributions à l'Organisation des Nations Unies qui refléterait les conditions politiques et économiques actuelles. Néanmoins, la logique et le bon sens imposent que des ajustements semblables soient opérés dans les parts des pays touchés par la capitalisation des institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale et les banques de développement régional telles que la Banque asiatique du développement.

La paix, la stabilité et le progrès du monde, ainsi que le bien-être et la dignité de ses habitants, dépendent dans une large mesure de l'Organisation des Nations Unies, pas du Secrétaire général ou du seul Secrétariat. Bien que leur rôle soit crucial, ils dépendent d'abord et avant tout de nous, les États Membres, qui, avec nos peuples, constituons les Nations Unies. Nous sommes l'Organisation des Nations Unies. Faisons en sorte qu'elle fonctionne.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'Honorable Stephen Kalonzo Musyoka, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya.

M. Musyoka (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement kenyan, je voudrais vous transmettre, Monsieur le Président, mes sincères félicitations et mes meilleurs voeux à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la présente session de l'Assemblée. Votre élection à ces importantes fonctions est un témoignage approprié de l'attachement et de l'appui de la Malaisie à l'Organisation des Nations Unies. Votre pays a été un ardent défenseur de la cause des pays en développement. Je suis certain que vos brillantes qualités et vos compétences diplomatiques multiples guideront cette organisation vers des sommets.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, qui a présidé la session précédente avec compétence et dévouement.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais réitérer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour la manière compétente dont il a représenté cette organisation. Nous voudrions le féliciter pour ses succès au cours des cinq dernières années, en dépit des nombreux obstacles rencontrés par l'Organisation.

M. Baumanis (Lettonie) Vice-Président, assume la présidence.

Depuis ses débuts, l'Assemblée générale a offert aux États Membres la possibilité d'échanger des vues sur des questions présentant un intérêt commun pour la communauté internationale, afin d'assurer la stabilité et la paix dans le monde. À cette fin, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, de l'engagement et de la détermination du Kenya à oeuvrer de concert avec les autres États Membres afin de réaliser les idéaux et les objectifs de l'Organisation. Nous pensons que le succès de l'Organisation des Nations Unies dépend de la détermination collective de ses membres.

La communauté internationale est toujours confrontée à un certain nombre de conflits qui sont un motif de grave préoccupation, car ils continuent de compromettre la paix et la sécurité internationales. L'histoire nous rappelle douloureusement que le bien et le mal coexistent et qu'en l'absence de contraintes exercées par la société, l'humanité est en éternel danger. Alors que nous nous approchons du XXIe siècle, et la guerre froide terminée, la communauté internationale est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis nouveaux et complexes posés par la mondialisation, la fragmentation, la démocratisation et la marginalisation. Il y a nécessité d'imaginer un nouvel ordre international afin de pouvoir relever ces défis. À cet égard, nous nous réjouissons des récentes initiatives prises par l'Organisation pour renforcer ses mécanismes de prévention des conflits et promouvoir la diplomatie préventive et des mesures de confiance.

Le fléau des conflits armés dans certaines régions de l'Afrique constitue l'un des problèmes socio-politiques les plus urgents auxquels le continent est en butte, qui fait peser une grave menace sur la sécurité, la cohésion sociale et le progrès économique. Ces conflits ont représenté de sérieux défis principalement en raison de leur complexité due à leur nature interne. Les conflits internes et les conflits entre États ont donné lieu à une multitude de problèmes, y compris des pertes humaines, et matérielles, la pauvreté, les tensions ethniques et le sous-développement dans les pays où ils éclatent.

Ces conflits ont été aggravés par des calamités naturelles, qui ont causé un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Nous souhaitons appeler de nouveau la communauté internationale à augmenter son appui pour soulager les souffrances de ces personnes.

Depuis la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963, le continent africain a été le théâtre d'au moins 20 véritables guerres. Au cours des années, certaines de ces guerres ont été réglées, alors que d'autres se sont intensifiées. Nous sommes heureux de constater que la paix a été rétablie dans la majeure partie de l'Afrique. Malheureusement, certains conflits tenaces continuent de faire rage, en particulier au Burundi, au Soudan, en Somalie et au Libéria.

Le conflit au Burundi, de par son caractère ethnique, est source d'une grande inquiétude pour le Kenya et les pays de la sous-région. Le récent coup d'État dans ce pays, qui a renversé un gouvernement mis en place constitutionnellement, a aggravé la crise politique et réduit à néant les efforts faits par l'OUA pour mettre fin à l'ère des coups d'État militaires qui ont affligé le continent et qui continuent de faire obstacle à la recherche de la paix et de la stabilité en Afrique.

Dans leurs efforts pour trouver un règlement politique durable, les pays de la sous-région — l'Éthiopie, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, le Zaïre et le Kenya — ont tenu une série de réunions dont le point culminant a été l'imposition de sanctions contre ce pays frère. Ces sanctions ont pour but de faire pression sur le nouveau régime pour qu'il rétablisse une Assemblée démocratiquement élue, lève l'interdit qui frappe les partis politiques et entame des négociations inconditionnelles avec toutes les parties au conflit.

Tout en nous félicitant de la résolution adoptée récemment par le Conseil de sécurité sur le Burundi, nous demandons au Conseil d'adopter des mesures plus fermes pour veiller à ce que les dirigeants burundais se conforment à l'initiative de paix du deuxième sommet régional sur le Burundi qui s'est tenu à Arusha. À cet égard, ma délégation souhaite saisir cette occasion pour louer les efforts de Julius Nyerere, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, qui continue de faciliter le processus de paix au Burundi. Nous saisissons cette occasion pour exhorter la communauté internationale à appuyer ces mesures et ces initiatives.

La situation en Somalie demeure préoccupante. Le caractère interminable du conflit et ses effets négatifs sur les pays voisins restent une source de grande inquiétude pour mon pays. Il est temps pour la communauté internationale de faire pression sur les chefs des factions somaliennes pour les amener à la table des négociations afin de parvenir à un accord qui mettra fin une fois pour toutes aux souffrances du peuple somalien. Le Kenya continuera de fournir sa coopération et son appui.

En ce qui concerne la recherche d'une paix durable au Soudan, le Kenya, en tant que Président du sous-comité sur l'initiative de paix au Soudan de l'Office intergouvernemental pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD), collabore avec les autres États membres pour trouver des solutions appropriées au conflit. Bien qu'il n'y ait pas de solution facile à ce conflit, les pays de la région, qui restent saisis de la question, espèrent que, grâce à la diplomatie préventive, il sera bientôt possible de mettre fin aux atrocités au Soudan et de rétablir la paix dans le pays.

Je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement à l'OUA pour la confiance qu'elle a accordée à mon pays en appuyant sa candidature au siège non permanent du Conseil de sécurité attribué à l'Afrique pour la période 1997-1998 aux élections qui doivent avoir lieu plus tard et cette année, pour lequel il est l'unique candidat. L'élection du Kenya au Conseil sera pour nous l'occasion de contribuer encore davantage à la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est notre responsabilité collective. C'est dans cet esprit que la cinquantième session de l'Assemblée générale a prié instamment la Conférence du désarmement d'achever ses négociations en vue de la conclusion d'un traité complet et réellement vérifiable d'interdiction de tous les essais nucléaires. C'est également en fonction de cela et dans cet espoir que le Kenya et d'autres pays africains ont affirmé leur engagement à proscrire les essais nucléaires et la possession d'armes nucléaires sur le continent africain. C'est à cette fin qu'a été signé au Caire, le 11 avril 1996, le Traité de Pelindaba faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Nous louons les initiatives semblables qui ont été entreprises pour déclarer d'autres régions zones exemptes d'armes nucléaires.

Le Kenya réaffirme son attachement à un désarmement nucléaire total. Il n'existe désormais aucune justification à la possession d'armes nucléaires et aux essais nucléaires. Nous devons travailler à l'élimination complète de toutes les armes nucléaires selon un calendrier bien précis. C'est pourquoi le Kenya se félicite de la conclusion récente du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tant que pas important dans cette direction.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans la réalisation d'un consensus dans le domaine de la coopération économique internationale. Le Kenya est certain que l'Organisation continuera à défendre ses principes d'universalité, de souveraineté et de multilatéralisme dans ses décisions et ses activités opérationnelles. Nous pensons que l'ONU devrait être renforcée afin de pouvoir s'acquitter de son mandat et du suivi des programmes d'action qui ont été convenus lors des diverses conférences internationales. Le suivi des conférences mondiales tenues ces dernières années nous a permis de dégager une nouvelle vision de la coopération à l'égard des besoins mondiaux de développement. En fait, la plus récente de ces conférences, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, a approuvé la nécessité d'agir rapidement pour atteindre le double objectif consistant à fournir un logement adéquat à tous et à assurer la durabilité des établissements humains. Pour réaliser ces objectifs, la Conférence a préconisé l'allocation de ressources supplémentaires et le renforcement du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Dans ce contexte, le Kenya est convaincu que si l'on veut réellement atteindre ces objectifs, l'engagement international est impératif.

Le Sommet mondial de l'alimentation, qui doit se tenir à Rome cette année, nous paraît également comme une conférence des Nations Unies d'importance majeure puisqu'elle cherchera à répondre aux besoins élémentaires de l'humanité en assurant la sécurité alimentaire et le développement durable. Nous espérons que la communauté internationale fournira l'appui nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

Alors que la plupart des pays en développement poursuivent avec acharnement leur réforme économique, la question du fardeau et du service de la dette reste un obstacle majeur. Le Kenya demande qu'un consensus soit trouvé rapidement en matière d'allégement, de réduction et, si possible, d'annulation de la dette. On s'attend à ce que les institutions de Bretton Woods concluent rapidement leurs consultations sur les mesures à prendre pour régler le problème de la dette des pays en développement, notamment au moyen de mesures novatrices supplémentaires qui fourniraient des filets de sûreté sociale aux groupes vulnérables, en particulier les enfants, les femmes et les pauvres.

Mon propre pays, le Kenya, sous la direction du Président Daniel arap Moi, a entrepris des réformes politiques et économiques ambitieuses. Le coût de ces réformes a été douloureux; en outre, elles ont eu des incidences néfastes sur la population. Cependant, après un déclin de la croissance économique dû à l'application de sévères mesures de réforme, notre économie commence à aller mieux et a enregistré cette année un taux de croissance de 5 à 6 %. L'économie kényenne est maintenant complètement libéralisée. Toutes les restrictions frappant le change ont été abolies, faisant par le fait même du Kenya l'un des pays les plus attrayants au monde pour les investisseurs. Pour atteindre une croissance accrue et maintenir l'élan de son développement, le Kenya en appelle à l'engagement soutenu, à la compréhension et à l'appui de ses partenaires de développement.

Nous sommes également attachés à l'intégration régionale et à l'élargissement de l'espace économique, conçu pour intégrer les économies nationales dans des groupements officiels, en se concentrant sur les blocs de commerce. L'inauguration, à Arusha, au début de l'année, de la Coopération de l'Afrique de l'Est, par les trois chefs d'État du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie, marque un jalon important dans nos efforts en vue de l'intégration politique et socio-économique. Cet accord, qui regroupe une population de plus de 70 millions de personnes, a créé de vastes possibilités d'investissement dans notre sous-région. Il représente également un fondement important pour l'édification de la Communauté économique africaine.

Nous avons aussi revitalisé récemment l'IGADD et élargi son mandat afin qu'il soit davantage axé sur les questions de développement et de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Cette revitalisation nécessitera le plein appui de nos partenaires de développement pour la prompte mise en oeuvre des initiatives régionales. Dans notre sous-région élargie, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe continue d'être le principal moteur de l'intégration régionale en Afrique orientale et australe.

La richesse principale du Kenya, c'est son environnement. Les troupeaux d'animaux sauvages qui traversent nos plaines au moment des migrations, les forêts mystérieuses, les montagnes aux sommets enneigés, les anciens lacs et les paysages extraordinaires de la Rift Valley ont attiré plusieurs générations de touristes et sont devenus pour beaucoup le symbole de la beauté et de la pureté du continent africain. Dans le monde entier, des populations en expansion s'emparent de l'espace aux fins du développement. Des pratiques foncières inappropriées nuisent à la conservation des ressources naturelles. Des espèces rares sont maintenant menacées quand elles n'ont pas totalement disparu.

Au Kenya, notre politique a été conçue pour préserver l'environnement en tant que patrimoine commun de l'humanité. Nous avons résisté à toutes les pressions contre la conservation et nous avons créé un sanctuaire pour une grande variété de biodiversité dans toute sa grandeur. En outre, le Gouvernement du Kenya a récemment pris des mesures novatrices importantes qui garantiront la protection de l'écosystème pour le plaisir des générations à venir. Ces mesures comprennent notamment une plus grande conscience des problèmes au sein du public, une éducation écologique, et, plus important, le Programme de conservation de la grande vallée du Rift, qui garantira une utilisation intégrée des terres. Nous souhaitons demander à la communauté internationale de nous fournir les ressources nécessaires pour élargir nos efforts en vue d'atteindre l'objectif de développement durable comme prévu dans Action 21.

Face à la nature complexe des problèmes qui apparaissent dans le monde d'aujourd'hui, les États Membres exigent de plus en plus de l'Organisation des Nations Unies. Les pressions visant à faciliter le règlement des conflits et le maintien de la paix, la promotion d'un développement durable et la lutte contre les problèmes sociaux liés à la pauvreté, à la maladie et à la famine ont rendu ces exigences encore plus urgentes.

Nous nous félicitons donc des efforts faits en vue de réformer l'ONU afin qu'elle puisse servir plus efficacement les intérêts des États Membres. Cependant, alors que l'ONU poursuit ses efforts de réforme, l'Assemblée générale doit jouir de plus de visibilité et d'autorité. Le Conseil de sécurité doit être réformé de manière à refléter les principes de démocratie, de transparence et de représentation équitable. Ma délégation souhaite demander instamment aux États Membres d'exercer plus de souplesse quant aux différentes positions novatrices avancées concernant la réforme du Conseil de sécurité, afin de parvenir rapidement à un consensus. De même, en procédant aux réformes financières, des mesures hardies et pratiques sont nécessaires pour garantir des ressources prévisibles et adéquates. L'obligation pour les États Membres de s'acquitter de leurs contributions mises en recouvrement pour les budgets ordinaire et de maintien de la paix, intégralement, à temps et sans conditions, ne sera jamais suffisamment soulignée.

Nous souhaitons mettre l'accent sur le fait que la réforme ne peut être considérée comme une fin en soi mais comme un outil nécessaire pour permettre à l'Organisation

d'atteindre ses objectifs de façon plus efficace et moins coûteuse.

Nous saluons les dispositions récentes choisissant Nairobi comme emplacement de l'un des quatre Centres des Nations Unies, le seul qui soit situé dans le monde en développement. Nous regrettons cependant que les deux programmes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi continuent de manquer du financement adéquat et d'être sous-utilisés malgré leur énorme potentiel.

La tendance récente à installer les secrétariats liés à l'environnement en dehors de Nairobi a eu des effets négatifs sur le renforcement du Centre et devrait être découragée. Nous sommes convaincus que les liens institutionnels sont essentiels pour une plus grande efficacité et une meilleure utilisation des ressources limitées. À cet égard, le Kenya souhaite noter sa reconnaissance au Secrétaire général d'avoir tenu la réunion du Comité administratif de coordination à Nairobi en avril de cette année, une première pour le monde en développement. Nous avons été particulièrement fiers, en Afrique, d'accueillir cette réunion de haut niveau, qui a eu lieu immédiatement après le lancement par le Secrétaire général de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

Enfin, nous voulons saisir cette occasion de féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali d'avoir lancé des réformes de grande envergure au sein du système des Nations Unies depuis qu'il dirige l'Organisation. Ma délégation souhaite exprimer sa satisfaction des efforts inlassables qu'il déploie pour mener l'Organisation vers des sommets toujours plus exaltants à l'aube du XXIe siècle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, M. Farouk Al-Shar'a.

M. Al-Shar'a (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : C'est pour moi un très grand plaisir que de féliciter M. Razali de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, et de féliciter son pays ami, la Malaisie, pour l'avoir choisi pour ce haut poste international. Nous sommes certains que son expérience politique et ses qualités de diplomate assureront le succès des délibérations de la présente session. Mes remerciements vont également à son prédécesseur pour la façon dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

À cette occasion, nous souhaitons faire part de notre gratitude au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en vue de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Nous tenons également à dire que nous souhaitons que son prestige international et son mandat au titre de la Charte soient respectés. Nous estimons que les intérêts communs des États Membres exigent que sa candidature à un deuxième mandat soit soutenue.

Nous vivons dans une région qui a largement payé le tribut des guerres et de la violence, en raison de l'injustice, de l'occupation et de l'agression dont elle a été témoin ces dernières décennies. Il n'est pas possible d'envisager une solution qui mettrait un terme à ces tragédies et répondrait aux aspirations des peuples de la région tant que le conflit arabo-israélien se poursuit en l'absence d'une paix juste et globale.

De nombreuses personnes ignorent combien il a fallu d'initiatives sur le plan international, de réunions, de contributions des parties, de lettres et d'assurances données avant qu'un accord ne soit conclu entre les parties sur les bases et les règles qui ont constitué les termes de référence de la Conférence de paix de Madrid. La Conférence de Madrid a été le point de départ de négociations bilatérales, il y a maintenant cinq ans; ces négociations ont connu diverses périodes de tension, d'interruption, de revers mais aussi de progrès. Elles ont produit des milliers de pages de procès-verbaux et ont abouti à un accord entre la Syrie et Israël sur le retrait d'Israël du Golan jusqu'à la frontière du 4 juin 1967. Ces négociations se sont poursuivies autour d'autres éléments de la paix, sous la supervision des États-Unis d'Amérique et avec leur participation.

Aujourd'hui, après tous ces efforts internationaux sans précédent dans l'histoire du conflit israélo-arabe, un nouveau Gouvernement est au pouvoir en Israël. Il s'est tracé une voie opposée à celle de son prédécesseur déclarant tout haut ses trois «non» : non au retrait du Golan; non au retrait des territoires palestiniens occupés; non à un État palestinien.

Tous ceux qui ont suivi les déclarations et les pratiques du Gouvernement israélien depuis son accession au pouvoir ont pu se rendre compte qu'il n'a jamais laissé passer l'occasion d'affirmer sa volonté de modifier les bases et les règles du processus de paix, ainsi que de ses tentatives de torpiller ce qui a été réalisé au cours des cinq années précédentes. Il invite à reprendre les négociations de zéro, sans conditions préalables; en d'autres termes, sans le mandat de la Conférence de Madrid, et selon la formule

d'échange de la paix contre la paix, dans le but d'imposer aux Arabes le fait accompli.

Le Président Hafez Al-Assad a déclaré :

> «Si c'est ce que pense le Premier Ministre israélien, pourquoi donc la Syrie voudrait-elle de la paix? Si la paix ne doit pas restituer la terre à ses propriétaires légaux, pourquoi la demanderions-nous? Y aurait-il une personne sensée dans ce monde qui puisse escompter que la Syrie établira la paix avec le Gouvernement israélien, en laissant la terre syrienne aux mains des Israéliens? C'est la raison pour laquelle je dis que si Nétanyahou poursuivait dans cette voie, je ne pense pas qu'il y ait la moindre possibilité d'établir une paix juste et globale dans la région.»

L'un des principaux écueils auquel est confronté le processus de paix au Moyen-Orient est que certains dirigeants israéliens encouragent l'extrémisme dans la société israélienne et non l'inverse. Ce sont eux qui versent de l'huile sur le feu chaque fois qu'un climat favorable à la paix se dessine à l'horizon. Les exemples sont nombreux mais nous n'avons pas le temps de les citer. Il suffit de rappeler qu'au lendemain du massacre de la mosquée Al-Ibrahimi, des voix se sont élevées partout, même en Israël, demandant que les colons juifs, dont le nombre est inférieur à 400 personnes soient déplacés du centre d'Hébron, ville qui compte 120 000 habitants palestiniens. Or, le Gouvernement israélien a refusé de se retirer d'Hébron, faisant de ce retrait le point culminant des concessions douloureuses.

Les affrontements sanglants qui ont éclaté à la suite de l'ouverture du tunnel percé par Israël sous le mur de la mosquée Al-Aqsa, toutes les provocations israéliennes délibérées antérieures ainsi que l'escalade injustifiée de la tension contre la Syrie et le Liban au cours de ces dernières semaines, tout cela confirme que le Gouvernement israélien n'est pas arrivé au pouvoir dans le but de poursuivre les négociations de paix sur la base de la légalité internationale, des clauses de référence élaborées à Madrid et du principe d'échange de la terre contre la paix, mais plutôt dans l'intention de lancer de nouvelles négociations sans cadre de référence, et reposant sur l'imposition du fait accompli.

Nétanyahou lui-même a annoncé, lors de son périple européen, que sa décision d'ouvrir le tunnel a été prise dans le but de faciliter le mouvement des touristes et leur éviter de devoir parcourir quelques dizaines de mètres supplémentaires. Imaginez combien ces touristes se sentiraient coupables s'ils croyaient que les autorités israéliennes avaient tué environ 80 Palestiniens, provoqué la mort de 15 Israéliens et fait plus d'un millier de blessés rien que pour assurer leur confort. Bien entendu, ils ne le croiraient pas; nous non plus; ni même le chef du Gouvernement israélien qui a révélé ses véritables intentions expansionnistes lorsqu'il a soutenu par la suite que le tunnel existait depuis plus de 2 000 ans, déclarant avec arrogance qu'il resterait ouvert à jamais.

Peut-être que le nombre impressionnant de victimes innocentes qui sont tombées à Jérusalem et dans les villes de Cisjordanie et de Gaza a-t-il fait tomber les masques de la dissimulation et de la duplicité plus rapidement. Le Gouvernement israélien s'est ainsi révélé à l'opinion publique sous son vrai jour : il ne souhaite pas une paix juste et ne la recherche pas. Tout cela s'est reflété dans les déclarations faites par de nombreux ministres des affaires étrangères au Conseil de sécurité, où Israël est apparu complètement isolé, ne recevant de toute part que blâme et réprobation; et les voix qui habituellement s'élevaient pour sa défense s'étaient tues.

Le Gouvernement israélien ne s'en est pas tenu à sa tactique d'alimenter l'extrémisme. Par une décision publiée la semaine dernière, le général Sharon, Ministre israélien de l'infrastructure, a désigné trois nouveaux emplacements sur les hauteurs du Golan syrien occupé, sur lesquels ériger 600 logements. Ce qu'une grande partie de l'opinion publique internationale et certains hommes politiques ne savent peut-être pas, c'est que sans l'aide financière et sans les subventions gouvernementales considérables accordées aux colons juifs, ces derniers ne se seraient pas s'installés au Golan, d'autant qu'ils savent pertinemment bien que le Golan est un territoire syrien qu'ils devront évacuer tôt ou tard.

Compte tenu de ce qui précède, on pourrait déduire que ce Gouvernement israélien n'a aucune stratégie en faveur de la paix et qu'il a apparemment choisi la voie de l'affrontement. Et pourtant la voie de l'affrontement est extrêmement coûteuse, pour les raisons suivantes : premièrement, Israël peut déclencher la guerre quand bon lui semble mais il ne peut l'arrêter quand bon lui semble; Israël peut à volonté causer d'énormes destructions çà et là, mais ce qu'il ne pourra jamais détruire, c'est la volonté d'une nation dont la civilisation a des racines profondes qui s'étendent dans le monde entier. De nombreux Israéliens ne savent peut-être pas que toutes les guerres qu'ils ont menées entre octobre 1973 et avril 1996 ne leur ont rien apporté d'autre que des pertes humaines, des défaites politiques et une condamnation internationale plus grande.

Deuxièmement, la communauté internationale rejette la voie de l'affrontement et des guerres et demande l'ins-

tauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. Israël sait que les Arabes, au niveau le plus élevé, ont choisi la paix comme option stratégique. Leur position a reçu l'appui du sommet des États du Mouvement des non-alignés, du sommet de l'Union européenne et du sommet des pays industrialisés, qui tous ont souligné la nécessité de s'attacher aux fondements du processus de paix, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au principe d'échange de la terre contre la paix, ainsi que le respect des parties aux accords convenus et aux engagements pris à ce jour.

Ceci dit, il est inacceptable que la paix ne soit pas une option stratégique pour Israël également. S'il n'en est pas ainsi, ce serait une véritable catastrophe. L'instauration d'une paix juste et globale à laquelle aspirent les peuples de la région et du monde entier, exige le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, en vertu des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

La Syrie réaffirme son attachement à l'unité du territoire et du peuple d'Iraq. La Syrie rejette toute tentative de porter atteinte à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que toute ingérence dans ses affaires intérieures, y compris la tentative de créer une zone dite «de sécurité», au nord de l'Iraq. La Syrie demande également que l'on mette un terme aux souffrances du peuple iraquien frère, et que l'on continue à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, y compris celle relative au règlement du problème des détenus koweïtiens.

Concernant la crise de Lockerbie, la Syrie exprime sa préoccupation à l'égard des souffrances humaines et matérielles qui ont été causées au peuple frère de Libye en raison du maintien des mesures coercitives que leur impose le Conseil de sécurité. À cet égard, la Syrie réaffirme le contenu de la déclaration finale du sommet arabe qui s'est tenu dernièrement, et demande qu'il soit donné suite à l'initiative proposée par la Ligue des États arabes pour le règlement de cette crise.

La Syrie espère aussi qu'une solution pacifique sera trouvée au différend sur les trois îles qui oppose les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran, de façon à préserver les relations de bon voisinage et à contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région.

La Syrie exprime son appui aux principes acceptés par les gouvernements du Yémen et de l'Érythrée pour arriver, par voie de l'arbitrage international, à une solution au conflit qui les oppose. Notre position procède de notre désir de voir se développer entre les deux pays des relations de bon voisinage et de l'importance que nous attachons au rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans la région de la mer Rouge.

La Syrie est également préoccupée par la situation qui ne cesse de se détériorer en Somalie. Elle réitère l'appel en faveur de la réconciliation nationale et de l'établissement d'une autorité nationale représentant l'ensemble du peuple somalien frère, que le sommet arabe a lancé aux factions somaliennes.

En ce qui concerne la Corée, la Syrie appuie et les mesures qui garantiraient la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et les aspirations du peuple coréen à la réunification.

La célébration du cinquantième anniversaire de la création des Nations Unies a été pour nous une excellente occasion de réfléchir en commun à l'avenir des relations internationales. Nous avons dit alors que la crise que traversent les Nations Unies n'avait pas son origine dans les buts et principes de la Charte, mais plutôt dans la façon dont les décisions y sont prises et dans la façon sélective dont ces décisions sont mises en oeuvre. Nous avons fait observer aussi que la crise financière grave dont souffre l'Organisation n'est que la manifestation d'une crise politique qui tourne essentiellement autour de l'identité de l'ONU et de son rôle en cette ère de l'après-guerre froide.

C'est pour toutes ces raisons qu'à l'évidence la question se pose désormais de savoir s'il sera possible de procéder à des réformes dignes de ce nom de la structure des Nations Unies qui soient acceptables et satisfaisantes pour les États Membres. C'est là le véritable problème, et il exige que nous nous employons tous à renforcer le dialogue et la coopération internationale. L'objectif est de s'assurer du bien-fondé des réformes, quant au fond et à la forme, qui répondent aux aspirations des États Membres.

Aujourd'hui que nous nous trouvons à l'aube d'un nouveau siècle, nous sommes tous confrontés à des problèmes graves qui exigent que nous réunissions les conditions qui permettront aux générations futures de vivre dans la paix, la sécurité et la coopération au sein d'un système de relations internationales sans violence ni affrontement. C'est là l'espoir que nourrissent nos peuples. C'est ce à quoi nous devons tendre pour préparer un avenir meilleur, plus juste et plus humain à la fois, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, M. Georgi Pirinski.

M. Pirinski (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un an ce mois-ci, l'Assemblée générale a adopté par acclamation la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, la réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée, à laquelle ont pris part 128 chefs d'État ou de gouvernement, a réaffirmé solennellement notre attachement aux buts et aux principes de la Charte. Comme l'Ambassadeur Butler, de l'Australie, Président du Comité préparatoire, l'a indiqué, la Déclaration doit être un ensemble de directives pour la coopération entre toutes les nations dans les années à venir.

La cinquantième session, qui a été magistralement présidée par M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, a pris les premières mesures pour traduire dans les faits ces nouvelles directives en vue du XXIe siècle.

Je félicite M. Razali Ismail de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale et je lui souhaite plein succès dans sa mission lourde de responsabilités consistant à promouvoir les nouvelles tâches et les nouveaux objectifs de l'Organisation au cours de la présente session.

La Déclaration de l'an dernier énonce les trois grands domaines d'action où les Nations Unies doivent jouer leur rôle dans les années à venir. Ce sont la paix, le développement, l'égalité et la justice. Le monde du XXIe siècle aura à faire face à deux grandes forces opposées : la mondialisation et la fragmentation. La Bulgarie, en tant que membre actif de la communauté internationale, est consciente des nouvelles occasions et des nouveaux risques qui se présentent. Pour décider de ses politiques et des réponses à apporter, la Bulgarie s'inspire de son identité européenne, et plus particulièrement de son association avec l'Union européenne, en attendant d'en devenir membre. Aussi voudrions-nous préciser que nous attachons beaucoup d'importance au mémoire soumis par l'Union européenne à la présente session et à la déclaration qu'y a fait M. Dick Spring au nom de l'Union.

Au terme de la transition entre le système bipolaire de l'après-guerre et un monde de multicentrisme, le cadre régional prendra de plus en plus d'importance. C'est du moins ce que nous voyons dans les Balkans, région qui a subi de plein fouet le coup de la mondialisation et d'une fragmentation catastrophique.

Fidèle à la position qu'elle n'a cessé de maintenir, la Bulgarie s'est félicitée d'emblée des accords de Dayton et de Paris. Nous avons fourni des observateurs, mais aussi des forces de police, pour les missions internationales en Bosnie-Herzégovine. En dépit des imperfections et des problèmes rencontrés, les élections qui ont eu lieu récemment dans ce pays constituent un pas décisif dans la bonne direction. Elles ont permis d'ouvrir la voie à l'importante résolution adoptée hier par le Conseil de sécurité pour lever les sanctions contre la Yougoslavie, et il convient de s'en féliciter.

Par ailleurs, même pendant la phase la plus active du conflit, nous avons oeuvré à la promotion de tendances positives au bon voisinage dans l'ensemble de la région. Pendant la cinquantième session, le Premier Ministre de la Bulgarie a mis en exergue cet aspect prioritaire de la politique étrangère bulgare en faveur de la coopération régionale d'ensemble. Il a en particulier indiqué que nous avions l'intention de convoquer une réunion des États de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est pour examiner tout un éventail de questions touchant à la stabilité, à la sécurité et à la coopération à long terme dans l'ensemble de la région.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que cette réunion au niveau ministériel a eu lieu à Sofia les 6 et 7 juillet 1996. À cette réunion, 7 pays — Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Grèce, Roumanie, Turquie et Yougoslavie — ont adopté un document général, la Déclaration de Sofia sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération dans les Balkans.

Le Président assume la présidence.

Le texte de la Déclaration a été distribué en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La Déclaration a été pleinement appuyée par tous les participants au niveau le plus large de la réunion ministérielle de Sofia, y compris des représentants de la Croatie, de la Slovénie, de l'Italie, de la Hongrie et des cinq pays membres du Groupe de contact — l'Allemagne, la France, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique; l'Irlande, qui assure la présidence de l'Union européenne; des représentants des pays présidant l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Initiative de l'Europe centrale, la Coopération économique de la mer Noire, des représentants de haut niveau des Nations Unies, de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, de la Commission économique pour l'Europe, de la Banque mondiale et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le Haut Représentant, M. Carl Bildt, a également participé à cette réunion et a grandement contribué à son succès.

J'aimerais souligner très brièvement les principales phases d'activités lancées par cette réunion de Sofia en

juillet. Dans le premier domaine — celui de la paix et de la sécurité régionales, et de l'édification de la confiance et des relations de bon voisinage — le point de départ a été pour les pays de la région de réaffirmer leur attachement indéfectible aux principes fondamentaux des relations interétatiques tels qu'énoncés dans la Charte, ainsi qu'à Helsinki et à Paris.

Conformément à ces principes, la Bulgarie a travaillé activement pour promouvoir les mesures de confiance avec tous ses voisins et a conclu des accords à cet effet avec la Turquie, la Grèce et la Roumanie. Nous sommes prêts à conclure de tels accords avec nos autres voisins, ainsi que sur une base régionale multilatérale.

Un autre pas important dans cette direction sera la convocation à Sofia d'une réunion des ministres de la défense telle qu'elle est prévue dans la Déclaration des pays balkaniques. Cette réunion devrait beaucoup contribuer à renforcer la sécurité et la confiance et à envisager de nouvelles mesures de limitation des armes dans la région.

La récente coopération économique au niveau régional et multilatéral en Europe du Sud-Est s'est concentrée sur le développement et l'amélioration des infrastructures comme facteurs importants de la croissance économique et de la stabilité régionale. Selon le consensus qui apparaît, cela devrait s'orienter vers l'amélioration et la création d'un lien entre les infrastructures locales et celles de l'Europe, ainsi que celles des autres zones voisines — la Méditerranée orientale, l'Afrique du Nord, la mer Noire et l'Asie. Le développement de l'infrastructure des transports fait l'objet d'une coopération locale entre l'Albanie, la République de Macédoine et la Bulgarie, avec une assistance financière et technique directe que fourniraient les États-Unis d'Amérique; un accord quadrilatéral a été récemment signé à cet effet. Cela fait également l'objet d'une coopération trilatérale entre la Grèce, la Bulgarie et la Roumanie. Une contribution importante a été apportée à la cause des relations de bon voisinage et du développement de l'infrastructure par les accords bulgaro-grecs de coopération transfrontière et du partage des eaux, qui sont récemment entrés en vigueur et qui seront présentés à l'OSCE dans le cadre du Pacte sur la stabilité en Europe.

En outre, conformément aux accords conclus entre les pays des Balkans, le Gouvernement bulgare a entamé des consultations préliminaires dans le but de créer un centre transrégional d'information et de contacts pour le développement des infrastructures. Nous nous attendons à de nouvelles contributions en faveur d'une évolution positive dans ce domaine à la prochaine réunion des Ministres des transports de la Coopération économique de la mer Noire ainsi que des pays partenaires à l'Initiative de l'Europe centrale en novembre 1996.

Avec ses voisins en Europe du Sud-Est, la Bulgarie oeuvre à la coopération régionale sur la base de la primauté du droit et du strict respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris celles des personnes appartenant à différentes minorités nationales, ethniques, religieuses et culturelles. Les pays de la région ont à nouveau réaffirmé leur attachement à ces principes et valeurs. Ils ont également adopté des directives spécifiques eu égard aux contacts culturels et à la coopération par le biais de programmes d'échanges conjoints. Cela devrait venir s'ajouter aux programmes bilatéraux ou multilatéraux existants qui tendent à promouvoir une meilleure compréhension mutuelle et à éviter les stéréotypes négatifs hérités du passé.

Des actions conjointes dans le domaine de la prévention de la criminalité et l'élimination du terrorisme international prévoient une coopération plus étroite entre les autorités centrales, régionales et frontalières par le biais de moyens efficaces de communication et d'échange d'informations; d'une adhésion à toutes les conventions internationales pertinentes sur la prévention et la répression du crime international et du terrorisme; une participation conjointe à toutes les conférences régionales pour examiner les problèmes que posent le trafic illicite de la drogue, le crime organisé et la coopération antiterroriste régionale; et l'élaboration d'un programme régional de lutte contre le crime organisé. Il s'agit là déjà d'une contribution concrète à la mise en oeuvre au niveau régional d'une démarche dite à tolérance zéro à l'égard du terrorisme.

Ainsi, la Déclaration de Sofia a énoncé et le cadre et les termes de référence d'une coopération régionale d'ensemble. À cette fin, des mesures de suivi sont élaborées dans tous les domaines et nous espérons que tous les États de la région participeront à la prochaine réunion ministérielle qui se tiendra en Grèce en 1997.

En même temps, des propositions pour la coopération en Europe du Sud-Est émanent également de pays extérieurs à la région. La conférence de Florence sur le Conseil de mise en oeuvre de la paix, tenue en juin dernier, a identifié les trois initiatives devant permettre de promouvoir cette coopération : la conférence des Balkans, dont le Gouvernement bulgare est à l'origine, le processus de stabilité dans le cadre de la déclaration de Royaumont, du 12 décembre 1995, et l'initiative de coopération de l'Europe du Sud-Est qui a été lancée par le Gouvernement des États-Unis. Il y a là de grandes possibilités d'interaction entre ces trois initia-

tives, le processus lancé à Sofia devant servir de base d'ensemble pour établir un lien entre les deux autres initiatives dans des domaines particuliers d'intérêt commun.

Cet effort régional représente un élément intégral du développement d'un système entièrement européen dans les domaines de la sécurité et de la coopération. Nous attendons du sommet de l'OSCE qui aura lieu à Lisbonne en décembre prochain, qu'il examine dans son ensemble cette série de questions et fournisse des directives pour les actions qui seront menées à venir tant au niveau européen qu'au niveau régional. Différents organes et institutions du système des Nations Unies, comme la Commission économique pour l'Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, la Commission sur les stupéfiants, la Direction des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et les autres organes pourraient également être d'une grande efficacité pour encourager l'adoption au niveau régional des idées et initiatives qui ont été esquissées.

Je souhaite maintenant vous faire connaître la position de la Bulgarie eu égard à certains efforts entrepris par les Nations Unies au niveau mondial. Nous nous rallions à eux qui ont déclaré que la conclusion récente du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituait un événement de portée historique. Dans le cadre de la politique à long terme de la Bulgarie en faveur du contrôle des armes nucléaires et du désarmement, j'ai eu l'honneur de signer ce traité dès qu'il a été ouvert à la signature. La prochaine étape des travaux de la Conférence du désarmement devrait être l'élaboration d'une convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, et la Bulgarie participe activement aux travaux entrepris à cet égard.

D'un point de vue mondial ainsi que du point de vue de la sécurité régionale, une autre tâche prioritaire concerne la prompte entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. De même que pour la Convention sur les armes biologiques, la Bulgarie est prête à contribuer à la prochaine Conférence d'examen sur ce sujet.

La Bulgarie a activement participé à la Conférence des Parties chargées de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et son Protocole II. Au cours des négociations, nous nous sommes particulièrement efforcés de tenir compte des nouvelles exigences techniques qu'impose le déminage en tant que condition préalable absolument nécessaire au déroulement normal des opérations de maintien de la paix et des opérations humanitaires des Nations Unies. En outre, par une décision en date du 2 mai 1996, le Gouvernement bulgare a imposé une interdiction de trois ans sur les exportations des mines antipersonnel. La Bulgarie assume actuellement la présidence de la Commission sur le développement durable et accorde une très grande importance, avec d'autres États Membres des Nations Unies, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'examen du processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro.

En octobre 1995, Sofia a accueilli la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe. Cette conférence a permis de donner un nouvel élan au Programme d'action sur l'environnement pour l'Europe centrale et orientale. La Déclaration ministérielle adoptée est un document important dans le domaine de la protection de l'environnement en Europe et un nouveau pas dans la mise en oeuvre du concept mondial de durabilité.

Ces dernières années, nous avons été témoins de changements rapides dans l'économie mondiale, des changements qui se traduisent par une tendance générale à la libéralisation et à la mondialisation, deux facteurs importants pour le développement. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que, après de longues années d'âpres négociations, aujourd'hui, 2 octobre 1996, la Bulgarie devient membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ainsi, la Bulgarie sera pleinement intégrée dans le système commercial mondial, qui est essentiel pour nous si nous voulons réaliser une croissance économique stable.

Consciente des nouveaux défis auxquels est confronté le monde multipolaire et interdépendant actuel dans les domaines social et économique, la Bulgarie appuie les efforts que déploie la communauté internationale pour améliorer et rationaliser les activités de l'ONU dans ce domaine.

La Bulgarie est partie aux principaux instruments internationaux en matière de protection des droits de l'homme. Nous pensons que la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme est essentielle à leur mise en oeuvre. Cette coopération devrait s'effectuer en conformité avec la Charte de l'ONU et les principes du droit international, tels que l'égalité souveraine, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des États. Nous sommes partisans d'un dialogue ouvert et constructif, y compris sur des questions délicates touchant aux droits de l'homme dans

certains États. Cette approche ne vise aucun pays en particulier. Les situations prévalant dans certaines parties du monde devraient être examinées en tenant compte des caractéristiques propres à chaque pays dans un contexte mondial et avoir pour principal objectif d'encourager des évolutions et des tendances positives.

Ainsi que l'ont souligné de nombreux orateurs dans cette enceinte, le crime transnational et le terrorisme international apparaissent de plus en plus comme l'un des principaux défis en matière de sécurité auxquels est aujourd'hui confrontée la communauté internationale. Ils touchent directement le développement et la qualité de la vie et sapent les fondements mêmes de la société démocratique. Il est devenu incontestable que ces défis ne sauraient être relevés efficacement par les seules institutions nationales. Aujourd'hui, il existe un besoin urgent de mettre en place une nouvelle coopération dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale. Cette coopération pourrait également inclure un meilleur partage des informations, y compris de données provenant de sources de renseignement.

À la présente session, il appartient à l'Assemblée générale d'étudier attentivement toutes les idées et propositions précieuses que les orateurs précédents ont avancées dans ce domaine. Mon pays est prêt à appuyer les efforts que déploie la communauté internationale pour mettre sur pied, au niveau mondial, des mesures efficaces destinées à combattre la criminalité et à éliminer le terrorisme international.

Qu'il me soit permis de m'écarter quelque peu de mon discours pour faire part à l'Assemblée d'un événement regrettable et tragique concernant un assassinat politique qui s'est produit, il y a à peine plus de 24 heures, à Sofia. Cet assassinat a eu pour cible l'ancien Premier Ministre de la Bulgarie, M. Andrei Lukanov. J'aimerais informer l'Assemblée que M. Lukanov a été l'un des principaux acteurs des changements démocratiques intervenus en Bulgarie après 1989. Il a consacré tous ses efforts et son avenir pour réussir à introduire dans la société bulgare les valeurs de démocratie, la promotion des droits de l'homme et les réformes économiques. Il était également une figure connue de la famille des Nations Unies, en particulier à Genève, ayant été un ardent instigateur de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dès son origine, et ayant encouragé la participation de la Bulgarie au système commercial mondial et à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Par une ironie du sort, nous célébrons aujourd'hui, comme je l'ai dit, l'adhésion de la Bulgarie à l'OMC.

Le Parlement bulgare a adopté une déclaration à cette occasion, il y a quelques heures, qui stipule fermement la volonté de toutes les forces politiques, — M. Lukanov ayant été un membre actif du Parlement ces sept dernières années —, de faire en sorte que cet acte ne puisse en rien détourner la Bulgarie de la voie du progrès et des réformes économiques ou nuire au processus pacifique et juridique de la vie politique et publique, y compris les élections présidentielles prévues à la fin de ce mois.

J'ai donné pour instructions à ma mission de transmettre le texte de cette déclaration, avec une brève note de couverture, à vous, Monsieur le Président, au Secrétaire général et aux États Membres. J'invite chacun d'entre nous à partager ses sentiments de soutien et de sympathie avec la famille de M. Lukanov et d'adresser des messages de soutien au Parlement bulgare. J'invite les membres de l'Assemblée, à ce stade, en restant assis, à observer une minute de silence à la mémoire de M. Lukanov.

Les améliorations apportées à l'efficacité et au fonctionnement des principaux organes, un meilleur équilibre de leurs pouvoirs et la rationalisation des mécanismes subsidiaires sont les conditions essentielles d'une réforme de l'ONU.

La question d'une représentation équitable au sein du Conseil de sécurité ou d'une augmentation de sa composition sont un élément clef de ce processus. Nous partageons l'idée selon laquelle certains États Membres, développés — par exemple l'Allemagne et le Japon et en développement également — sont en mesure d'assumer la responsabilité de membre permanent. Un certain nombre de propositions relatives à la réforme du Conseil de sécurité ont déjà été présentées et devraient faire l'objet d'un examen attentif. À cet égard, je voudrais rappeler les précieuses idées avancées, il y a quelques jours, par le Ministre italien, Lamberto Dini. L'un des événements majeurs de ces dernières années a été le fait que le nombre d'États appartenant au Groupe des États d'Europe orientale a quasiment doublé. Nous réaffirmons notre conviction qu'une telle augmentation du nombre des membres requiert l'attribution à ce groupe d'un siège non permanent supplémentaire. Certains pays des Balkans ont déjà fait part de leur souhait de faire acte de candidature pour un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité. Du fait d'une politique régionale permanente de bon voisinage et de coopération en Europe du Sud-Est, ainsi que dans le cadre plus large de l'ONU, la Bulgarie est tout aussi fondée à chercher à devenir membre du Conseil dans les années à venir.

Je commettrais toutefois une négligence si j'omettais de mentionner certaines faiblesses graves du mécanisme de maintien de la paix de l'ONU. La question de la recherche d'une solution adéquate aux problèmes complexes découlant pour des pays tiers des sanctions imposées par le Conseil de sécurité constitue l'une de ces faiblesses. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a une fois de plus exprimé ses préoccupations face à la persistance de problèmes économiques particuliers pour les États touchés par l'application de sanctions. Elle a également invité de nouveau les institutions financières internationales à accorder une attention particulière à ces problèmes et à leurs conséquences sociales négatives, et à envisager les moyens de mobiliser et de fournir des ressources, à des conditions appropriées, afin de réduire les conséquences négatives des sanctions sur ces États. L'Assemblée a également prié de nouveau les organes compétents, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, de tenir compte des besoins particuliers des États touchés et d'envisager de leur fournir une aide par le biais de leurs ressources de programmes spéciaux.

Malheureusement, rares sont les mesures pratiques pour la mise en oeuvre de ces recommandations. Ces problèmes, parce qu'ils existent depuis longtemps, continueront d'avoir des conséquences négatives longtemps après la levée des sanctions. Il serait tout à fait néfaste que le maintien de la paix, qui est l'essence des sanctions, soit détourné de son objectif par la destruction économique d'États tiers. Étant au nombre des États les plus touchés par l'application de sanctions, la Bulgarie déposera à nouveau, à cette session, un projet de résolution sur la question, et j'invite tous les États Membres à lui accorder un appui ferme et unanime.

Les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale offrent de nouvelles et importantes possibilités de continuer sur la voie de la réforme et d'une efficacité plus grande. Ils ouvrent de nouvelles occasions d'appuyer les tendances qui prévalent dans le monde moderne, notre village mondial et tous ses voisins, d'édifier des sociétés plus sûres et pleines de promesses où nos enfants pourront espérer mener une vie plus épanouie. La Bulgarie est fermement désireuse de contribuer activement et dans un esprit constructif à l'accomplissement de cette nouvelle mission de l'Organisation mondiale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je partage la douleur de S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie à la suite de la disparition d'un grand leader et nationaliste bulgare.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, S. E. M. Nguyen Manh Cam.

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante et unième session. Vous voir occuper ce poste de haute responsabilité, vous qui, avec votre riche expérience, représentez la Malaisie — membre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), constitue pour nous une source de fierté. Je suis convaincu que vous saurez guider cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies vers une conclusion fructueuse.

Je tiens également à dire que nous apprécions grandement les activités menées par votre prédécesseur, le ministre Diogo Freitas do Amaral. Nous nous félicitons particulièrement du dynamisme ainsi que des efforts persévérants déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, au service de notre oeuvre commune.

L'an dernier, à la même période, nous avons eu l'occasion de passer en revue l'évolution du monde au cours du demi-siècle écoulé et le rôle des Nations Unies tout au long de ce parcours. Un an plus tard, le monde continue d'offrir un tableau semé de contrastes, où se mêlent facteurs et tendances porteurs d'espoir, et événements et courants qui suscitent l'inquiétude de la communauté internationale en cette fin du XXe siècle.

Dans un monde en pleine mutation, le désir légitime et la volonté puissante de nos peuples de parvenir à la paix et au développement basés sur l'équité, la démocratie et le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chaque pays et de l'identité de chaque nation, s'affirment comme une constante immuable. Dans cette vaste entreprise, les peuples se tournent vers les Nations Unies dont ils attendent un soutien opportun et une assistance efficace. Ceci parce que l'Organisation des Nations Unies, surmontant les vicissitudes d'un demi-siècle d'histoire, est en train de réaffirmer chaque jour davantage son rôle essentiel vis-à-vis du monde entier. Le défi qui se pose à notre organisation mondiale à l'heure actuelle est de se transformer de manière à s'adapter aux nouvelles circonstances internationales afin de répondre à l'attente des nations.

Bien que le système des relations internationales après la guerre froide soit en train de prendre forme, l'on peut cependant entrevoir déjà sa tendance vers la diversité et le

multicentrisme. Dans un tel contexte, le rôle des institutions et des mécanismes multilatéraux, en particulier ceux des Nations Unies, s'avère d'autant plus essentiel. Toutefois, il y a actuellement des manières différentes d'interpréter le rôle de notre organisation. Au regard de la grande majorité des pays Membres, l'Organisation des Nations Unies, en tant que centre d'harmonisation des relations entre les États, se doit de jouer un rôle fondamental pour fermement défendre le droit international et inciter les États à respecter et à mettre en oeuvre la Charte des Nations Unies de manière stricte et conséquente. Dans cet esprit, les Nations Unies devraient faire valoir leur influence et leur responsabilité pour endiguer les pratiques qui vont à l'encontre de la tendance générale actuelle, telles que la coercition et l'imposition, l'embargo et les sanctions arbitraires, qui causent des souffrances aux peuples innocents et constituent une ingérence manifeste dans les affaires intérieures, en violation de l'indépendance et de la souveraineté des États.

Pour que l'Organisation des Nations Unies puisse pleinement jouer son rôle, il convient de la réformer afin de renforcer le caractère représentatif des différentes instances qui la composent, de démocratiser et d'assurer une plus grande transparence dans ses mécanismes et ses méthodes de travail. La clef de voûte du processus de démocratisation de l'ONU est de procéder à la réforme du Conseil de sécurité et au renforcement du rôle de l'Assemblée générale. C'est là une tâche difficile et complexe, qui exige une extrême persévérance. Élargir la composition du Conseil de sécurité et démocratiser son processus de prise de décisions constituent un impératif pour la communauté internationale. En même temps, renforcer les pouvoirs et le rôle de l'Assemblée générale, organe le plus largement et pleinement représentatif, est notre exigence légitime à tous. Il va de soi que le travail de réforme doit observer les principes déjà convenus, en particulier celui du consensus, refléter pleinement les aspirations et les points de vue de la majorité des pays membres et garantir les intérêts des différentes régions.

Si de nos jours, la démocratie dans chaque société passe par une participation active de tous ses citoyens, de même pour ce qui est des relations internationales, la démocratie requiert la contribution active de tous les pays, grands et petits, riches et pauvres. Seule une Organisation des Nations Unies de plus en plus démocratique pourra jouir de la stature et de la confiance indispensables pour exercer son rôle d'harmonisation des actions des États sur la base des principes du droit international tel que tous le souhaitent. Donnons une impulsion plus dynamique encore à l'élan suscité au moment du cinquantième anniversaire des Nations Unies afin que celles-ci puissent entamer le XXIe siècle comme un exemple de démocratisation de la vie politique mondiale.

Pour atteindre l'objectif commun, à savoir l'indépendance nationale, la paix et le développement, la voie judicieuse est celle de la coopération dans un esprit d'égalité, de respect mutuel et de bénéfices réciproques. La mondialisation de la vie économique internationale, la libéralisation du commerce et des investissements, ainsi que les avancées vertigineuses de la science et de la technologie offrent à l'ensemble des pays une occasion sans précédent et en même temps les confrontent à un défi extrêmement aigu. Ce n'est pas par coïncidence que le Sommet des pays les plus industrialisés (G-7), qui s'est tenu à Lyon récemment, a concentré son attention sur le thème de la mondialisation.

Pour ce qui est des pays en voie de développement toutefois, et spécialement les pays sous-développés, ils s'engagent dans une épreuve vitale pour les besoins de leur développement et de leur prospérité, très peu armés et dans des conditions extrêmement difficiles. Aussi la communauté internationale, et tout particulièrement les pays développés, devraient-ils réserver l'attention requise et le soutien opportun pour aider à la solution de cette équation cruciale, car dans le contexte de l'interdépendance, l'on ne saurait accepter un monde où l'abondance serait concentrée dans un petit nombre de pays, tandis que la majorité des nations continuerait à se débattre dans une pauvreté croissante, et que, de ce fait, le fossé entre riches et pauvres ne cesserait de se creuser inexorablement.

En mettant à profit ses ressources et son prestige, l'ONU est à même et se doit de jouer un rôle productif dans ce processus. Dans la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement, notre organisation devrait se concentrer avant tout sur les régions en difficulté, ainsi que sur les problèmes clefs et essentiels. Le système des Nations Unies peut faire usage de ses ressources financières et de son corps d'experts expérimentés pour appuyer de manière notable les efforts des pays du Sud pour surmonter leur position de désavantage et réussir à temps leur intégration internationale et régionale dans le contexte de la course économique, commerciale, scientifique et technologique qui se livre à l'échelle mondiale.

Au Viet Nam, par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) réalise à l'heure actuelle des projets destinés à nous assister dans notre processus d'insertion dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Il exerce également un rôle positif et efficace de facilitation dans la mise en place d'un cadre de coopération entre les pays riverains du Mé-

kong. En ce moment, le PNUD se prépare à mettre en route un projet destiné à renforcer les capacités nationales, afin que nous soyons en mesure de participer mieux et plus efficacement à l'Organisation mondiale du commerce prochainement. Il convient de se féliciter de la mise en oeuvre de types de projets de coopération bilatérale et multilatérale pour le développement d'une portée aussi pratique.

Toutefois, nous faisons face à un paradoxe flagrant, à savoir l'écart entre, d'un côté, les exigences sans cesse croissantes de la coopération internationale pour le développement, et de l'autre, les moyens disponibles, dont les ressources naturelles, qui s'amenuisent chaque jour. Dans le cadre d'une concurrence aiguë pour le développement, les États doivent concentrer leurs ressources sur les besoins domestiques afin de permettre la restructuration économique, la solution de problèmes sociaux pressants et d'accroître ainsi leur propre force interne. C'est là un besoin tout à fait compréhensible.

Néanmoins, dans les conditions actuelles d'une interdépendance croissante entre les États, la coopération internationale, notamment l'apport de capitaux et le transfert de technologie des pays développés aux pays sous-développés, s'avère indispensable et en fait également nécessaire et bénéfique au développement durable des pays développés eux-mêmes. Qui plus est, à l'heure actuelle, les problèmes mondiaux pressants renforcent les liens qui unissent tous les États, une menace à l'encontre d'un peuple peut également avoir un impact sur les autres peuples, et la tranquillité et la prospérité dont jouit une société contribuent à un environnement propice à celles des autres sociétés.

La faim, la maladie, l'injustice sociale, etc. sont autant de menaces latentes à l'égard de la sécurité de chaque pays et de la stabilité du monde en général. Allouer des ressources pour appuyer le développement des pays en voie de développement, contribuer à travers diverses formes de coopération internationale pour le développement — bilatérale et multilatérale — constituent un investissement éclairé pour la paix et l'avenir commun de chacune de nos sociétés.

Les Nations Unies elles-mêmes n'échappent pas à cette contradiction entre les ressources et les besoins d'aide au développement. À l'heure actuelle, les ressources dont disposent les Nations Unies non seulement ne s'accroissent pas mais se rétrécissent ou s'étalent. C'est là une situation qui exige l'attention et la responsabilité de tous les États Membres, en particulier les grandes puissances, les pays développés qui disposent de davantage de moyens et de plus vastes potentialités. La mesure immédiate à prendre, de l'avis unanime des États Membres, est l'exécution complète et à temps par chaque pays de ses obligations financières telles que stipulées. Il convient en même temps d'encourager toutes les initiatives susceptibles d'apporter à l'ONU un complément de ressources financières nouvelles. Au cours de la période récente, des universitaires et de nombreuses personnalités de renom ont avancé un nombre non négligeable de suggestions très intéressantes allant dans ce sens. Nous sommes d'avis que l'Assemblée générale devrait confier au Groupe de travail sur les finances des Nations Unies et autres groupes de travail pertinents, la tâche d'examiner sérieusement ces propositions afin de tirer parti de toutes les possibilités de doter les Nations Unies de ressources financières à mettre activement au service du développement commun, et avant tout, celui des pays sous-développés.

Les Nations Unies ont une responsabilité assez lourde à l'égard des exigences du développement; c'est ainsi que leur rôle dans le processus de mondialisation s'avère non moins essentiel. Depuis le début de cette décennie, les Nations Unies ont recommandé et organisé plusieurs conférences mondiales au sommet sur toute une série de questions mondiales allant de l'environnement au développement social, de la démographie aux droits de la personne, de la femme à l'enfance, etc., et tout prochainement, la Conférence mondiale sur la sécurité alimentaire, dans le but de rechercher et de réaliser des solutions concertées à tous les niveaux, national, régional et international, afin de résoudre les problèmes importants pour l'avenir des nations.

Si dans le règlement des questions liées à des crises ou des conflits, la participation de la majorité des pays s'avère quelque peu limitée et même indirecte, par le biais d'un organe intermédiaire, par contre, dans la solution des questions mondiales liées au développement, les Nations Unies ont pu mobiliser la participation directe de tous les pays, grands et petits, riches et pauvres, développés et en voie de développement car ces questions ne sont pas «l'apanage de qui que ce soit». Grâce à ces activités, les Nations Unies ont la possibilité de réussir dans leurs efforts pour sortir d'un simple rôle réactif vis-à-vis des conflits et des crises pour assumer un rôle proactif, celui de prévenir les conflits et les crises. Manifestement, la solution des questions mondiales revêt toujours un caractère largement démocratique.

Pour les raisons qui viennent d'être mentionnées, nous estimons que les Nations Unies devraient faire valoir davantage encore leur rôle de soutien et de coordination dans ce domaine essentiel et dans l'immédiat, continuer à faire avancer la mise en oeuvre des programmes d'action déjà

adoptés. De toute évidence, aucune autre organisation n'est en mesure de remplacer les Nations Unies dans ce rôle important. En s'acquittant d'un tel rôle, les Nations Unies verront leur prestige rehaussé et leur propre image se rapprocher de la vie de chaque nation et de chaque personne.

L'année 1996 restera dans l'histoire du Viet Nam celle qui a inauguré une nouvelle phase de développement de notre pays. Au mois de juin, le Parti communiste du Viet Nam a tenu avec succès son huitième Congrès. La portée singulière de cet événement consiste en ce que, sur la base des succès remportés au cours des 10 années de réforme et de rénovation, pour le renouveau national, ce congrès a décidé de faire passer le pays à une nouvelle étape, celle de l'industrialisation et de la modernisation avec pour objectif, d'ici à l'an 2000, de doubler le niveau de revenu par habitant par rapport à 1990 et de transformer pour l'essentiel le Viet Nam en un pays industrialisé dans les 20 à 25 années à venir.

Nous avons également affirmé la poursuite de notre politique étrangère indépendante et souveraine, de grande ouverture, de diversification et de recherche d'un plus grand multilatéralisme dans nos relations internationales et la réalisation de notre intégration internationale et régionale. C'est en fait grâce à cette ligne que la politique étrangère du Viet Nam a pu obtenir et continue d'obtenir des résultats remarquables appuyant de manière pratique l'oeuvre d'édification et de développement du pays et contribuant efficacement à la solution des problèmes internationaux.

Le Viet Nam a à présent établi des relations diplomatiques avec plus de 160 pays, y compris avec toutes les grandes puissances et les centres politico-économiques de premier rang dans le monde. Nous avons des relations commerciales avec plus de 100 pays et sommes liés par des investissements à plus de 50 pays et territoires. Parallèlement à l'élargissement de ses relations internationales avec les pays de tous les continents, l'année dernière, en tant que membre à part entière de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, l'une des organisations régionales les plus dynamiques et qui réussissent le mieux, le Viet Nam a contribué activement à la coopération et au développement de la région et du monde.

Nous prenons une part de plus en plus active aux activités des organisations internationales, en particulier celles rele- vant du système des Nations Unies, ainsi que des organisa- tions régionales. Cette année, le Viet Nam entame un mandat de membre du Conseil exécutif de l'UNICEF et dans le cadre de la présente session, se porte candidat au Conseil économique et social (ECOSOC). Nous espérons bénéficier du soutien des pays membres des Nations Unies afin de pouvoir apporter notre contribution aux activités de cet important organe d'élaboration et de coordination des politiques de coopération et de développement socio-économiques. À l'heure actuelle, nous sommes en train d'entreprendre les préparatifs en vue de réussir la tenue à Hanoi, du septième Sommet des pays francophones en novembre 1997. S'orientant vers une intégration plus poussée, le Viet Nam se prépare également activement à participer rapidement à d'autres organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de la coopération économique en Asie-Pacifique (APEC).

En tant que nouveau membre de la Conférence sur le désarmement, le Viet Nam a contribué activement au processus de négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qu'il vient de signer. En signant ce traité, le Viet Nam partage l'exigence générale de la communauté internationale de voir tous les États s'abstenir de tout essai nucléaire, sous quelque forme que ce soit, observer rigoureusement l'interdiction des essais nucléaires et parallèlement, prendre des mesures spécifiques pour avancer vers l'objectif de la liquidation totale des armes nucléaires. Le Viet Nam est prêt à coopérer avec tous les pays afin que le Traité puisse réellement faire valoir son impact, contribuant à l'assainissement de l'environnement, à bâtir la confiance et à consolider la sécurité internationale, pour un monde plus sûr et plus sain. En même temps, nous sommes d'avis que dans le processus de mise en oeuvre du Traité, la tâche de vérification devra être conduite avec équité, impartialité et dans le strict respect de la souveraineté des États. Dans cet esprit, nous estimons que la proposition sur un programme d'action pour la liquidation des armes nucléaires, avancée récemment dans le cadre de la Conférence sur le désarmement par 28 pays, dont le Viet Nam, devrait faire l'objet d'un examen sérieux.

Mus par l'objectif et le désir ardent de bâtir un Viet Nam avec un peuple prospère, un pays fort et une société juste et cultivée, nous nous emploierons résolument à mettre en valeur les acquis du processus de réforme et de renouveau, à nous doter de la force interne nécessaire pour continuer fermement sur la voie de l'intégration. Sur la base des relations internationales déjà établies, nous intensifierons notre coopération avec les différents pays et organisations internationales, tout comme avec les organisations régionales, nous efforçant d'en accroître l'efficience. Nous oeuvrerons à consolider un environnement pacifique et à créer des conditions internationales plus favorables encore, au service de la prospérité de notre peuple, ainsi que de l'ensemble de la région et du monde.

Au seuil du troisième millénaire, tous les États-nations subissent la pression formidable des possibilités qui s'offrent ainsi que des défis auxquels ils sont confrontés. Les vastes capacités de l'homme de notre temps, alliées aux progrès extraordinaires de la science et de la technologie, nous donnent l'espoir d'un développement et d'une prospérité pour tous les peuples. Mais la pauvreté qui afflige plus d'un cinquième de l'humanité et le fossé entre riches et pauvres suscitent pas mal d'inquiétude. Les possibilités apparaissent immenses mais les défis s'affirment avec une extrême acuité. Si nous voulons nous engager dans le XXIe siècle avec plus d'espoir que d'anxiété, il est important pour nous de rehausser davantage encore notre sens des responsabilités et d'élargir notre vision, dans l'intérêt général à long terme, qui est la paix et le développement. Sans nul doute, les Nations Unies, qui sont notre organisation à tous, contribueront activement à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Bélarus, S. E. M. Uladzimir Syanko.

M. Syanko (Bélarus) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Les débats généraux, depuis plusieurs années, montrent clairement que presque tous les États Membres reconnaissent qu'il est d'une importance vitale de faire des Nations Unies une Organisation mieux à même d'assurer la paix et la sécurité dans le monde.

Le Bélarus prône une méthode d'approche pragmatique de la réforme des Nations Unies, qui se fonde sur une évaluation réaliste de la capacité de l'Organisation de rehausser l'efficacité pratique de tout le système des Nations Unies, selon les lignes stratégiques de ses activités. L'une d'elles est le rétablissement de la paix, qui, pendant l'après-guerre froide, a acquis un caractère urgent important.

M. Baumanis (Lettonie), Vice-Président, assume la présidence.

Le Nouveau Testament dit : «En marche les faiseurs de paix! Oui, ils seront criés fils d'Elohîm.» (*Mathieu 5, 9*).

Les efforts déployés aujourd'hui par les Nations Unies pour maintenir la paix sont en effet nobles. Le Bélarus appuie les mesures prises pour perfectionner encore les opérations de maintien de la paix, car elles sont un important instrument pratique pour les Nations Unies. Une compréhension claire des opérations de maintien de la paix en tant que moyen spécifique utilisé dans le règlement des conflits aux fins de maintenir la paix plutôt que de l'imposer et d'empêcher l'émergence de situations hautement explosives offre l'assurance qu'une telle opération sera mise en oeuvre avec succès.

Nous notons avec satisfaction les progrès sensibles obtenus dans le règlement du conflit en ex-Yougoslavie. Le Bélarus tient à souligner l'importance clef que revêt le rétablissement d'étroits liens économiques, scientifiques et culturels entre les États de la région pour la normalisation de la situation dans les Balkans. C'est pourquoi nous appuyons l'idée de donner un caractère permanent à la décision prise de lever l'embargo économique et commercial imposé à la République fédérative de Yougoslavie.

Le Bélarus attache une grande importance au processus de règlement pacifique au Moyen-Orient, basé sur le respect du droit de tous les États de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

En ce qui concerne les moyens d'améliorer encore les activités du Conseil de sécurité, le Bélarus aimerait mettre l'accent sur le principe d'une représentation équilibrée pour tous les groupes régionaux d'États Membres, en particulier le groupe des États européens, à l'intérieur d'un Conseil de sécurité renouvelé et élargi.

Compte tenu de leur importance particulière, des efforts concertés déployés au plan international dans le domaine du désarmement sont nécessaires pour définir un système mondial de sécurité adapté au XXIe siècle. Nous considérons comme un grand privilège et un grand honneur l'élection d'un représentant du Bélarus au poste de président de la présente session de la Première Commission, ce qui témoigne du fait que les actions et initiatives concrètes dont mon pays est à l'origine ont été reconnues et appuyées.

Au Bélarus, cette année a été marquée par d'importants événements. Très bientôt, le dernier missile nucléaire quittera le territoire de notre république, ce qui fera de tout le territoire de l'Europe centrale, de la Baltique à la mer Noire, une zone exempte d'armes nucléaires. Cela met particulièrement en évidence l'initiative dont est à l'origine Alyaksandr Lukashenka, Président du Bélarus, en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale.

Des mesures tendant à créer et à consolider des zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde sont de plus en plus adoptées. Il est donc paradoxal

que l'Europe demeure le seul continent où aucune mesure pratique n'a été prise dans cette direction. Nous croyons fermement que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale servirait à rehausser la confiance, le respect mutuel et le partenariat dans cette partie du continent européen et apporterait de la part des nations européennes une contribution sensible à la non-prolifération nucléaire.

Dans la recherche d'un régime efficace de contrôle des armements, la délégation du Bélarus a l'intention d'entamer un nouvel examen, pendant cette session de l'Assemblée générale, de la question de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. La destruction d'armes d'une manière qui ne menace pas l'environnement, la conversion d'entreprises militaires, les importants aspects juridiques du transfert d'une technologie de pointe et les incidences qui en découlent pour le développement de la science et de la technologie figurent en tête de nos priorités.

De cette noble tribune, je suis fier de dire que, malgré les contraintes économiques, sociales et financières écrasantes qu'il a eu à surmonter, le Bélarus s'est acquitté intégralement de toutes les obligations qui lui incombent au titre du Traité sur les forces armées classiques en Europe. Tout aussi important est le fait que le Bélarus a présenté au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en juillet 1996, ses instruments de ratification pour adhérer à la Convention sur les armes chimiques.

Situé au centre de l'Europe, mon pays s'est donné pour objectif d'empêcher que des tensions dangereuses n'évoluent dans une région qui, plus souvent que toute autre sur la planète, a été le lieu de guerres mondiales, de façon à éviter l'émergence de nouvelles lignes de division, de nouveaux rideaux, murs ou autres qui semblaient disparus à jamais.

De ce point de vue, nous devons attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que le peuple du Bélarus s'inquiète de l'expansion rapide et imminente de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du déploiement de son infrastructure militaire à proximité de nos frontières. Il importe de noter qu'une partie considérable de la population du Bélarus ne considère déjà plus l'OTAN comme une organisation hostile. Toutefois, étant réalistes, nous devons admettre qu'il faudra encore beaucoup de temps avant que son attitude à cet égard ne devienne favorable. Il faut s'attendre que des transformations aussi importantes et radicales dans le système de sécurité européen s'effectuent graduellement.

Dans ces nouvelles circonstances, le rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) acquiert une portée nouvelle. En toute confiance, nous fondons nos espoirs dans le prochain sommet de l'OSCE, qui se tiendra à Lisbonne. Les résultats du sommet, j'en suis certain, jetteront la base solide d'une coordination accrue entre l'ONU et l'OSCE, ainsi que d'une meilleure répartition de leurs fonctions respectives eu égard au maintien de la sécurité en Europe, dans le but de créer un modèle de sécurité globale pour l'Europe du XXIe siècle et de multiplier les efforts concertés des États européens afin de renforcer la stabilité sur le continent.

La mondialisation de l'économie a permis aux États d'accroître considérablement leurs marchés, ainsi que la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des technologies, aux fins d'ajuster les relations économiques et d'améliorer le bien-être social de leurs populations. En même temps, l'élimination des barrières commerciales et autres barrières économiques a fait ressortir la vulnérabilité des pays aux économies les moins avancées. Beaucoup de ces pays trouvent qu'il est difficile de suivre le rythme rapide des transformations en cours et de rompre le cercle vicieux du développement rétrograde.

C'est pourquoi les pays dotés d'économies en transition, y compris le Bélarus, ont toutes les raisons d'espérer que des mesures spéciales seront prises par l'ONU afin de faciliter leur intégration aux systèmes économiques et commerciaux mondiaux et de les aider à se joindre aux institutions économiques multilatérales existantes et nouvelles.

Nous réitérons notre intention d'accueillir une conférence internationale sur le développement durable des pays à économies en transition, qui doit se tenir à Minsk en mai 1997. Je suis certain que les résultats de la conférence apporteront une précieuse contribution à l'examen quinquennal de la mise en oeuvre du programme Action 21, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en juin prochain.

Les activités de l'ONU dans les domaines social et écologique revêtent une importance particulière pour le Bélarus. Les problèmes rencontrés dans ces domaines sont particulièrement aigus en raison de l'incidence négative de plusieurs facteurs qui sont apparus au cours de transformations économiques complexes. Les dirigeants du Bélarus déploient des efforts considérables pour améliorer la qualité

de vie de ses citoyens. En même temps, nous ne sommes pas toujours en mesure de résoudre des problèmes sociaux graves par nos propres moyens. Les décisions adoptées aux six sommets mondiaux qui se sont tenus à Rio de Janeiro, à Vienne, à Copenhague, à Beijing, au Caire et à Istanbul ont accéléré l'adoption — nécessaire et attendue depuis longtemps — d'un programme mondial d'assistance aux pays qui se sont lancés sur la voie des réformes de marché.

Le problème des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés se fait également vivement sentir aujourd'hui. Notre république se félicite des résultats de la conférence régionale de Genève sur les réfugiés, les personnes déplacées, d'autres formes de mouvements forcés et les rapatriés de la Communauté d'États indépendants (CEI). Je crois que la création, sous l'égide du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, d'un centre régional permanent sur les problèmes de migration et de réfugiés pour les pays d'Europe de l'Est, pourrait contribuer considérablement au processus de mise en oeuvre complète et efficace de ces décisions. Nous proposons que ce centre ait son siège à Minsk.

L'adoption de mesures urgentes de lutte contre le terrorisme, le trafic illicite des stupéfiants et le crime organisé est une autre exigence du moment. Cela étant, nous nous félicitons de l'initiative annoncée de cette tribune par la Pologne en vue de présenter un projet de convention-cadre des Nations Unies contre le crime organisé.

Notre république n'a pas d'énergie nucléaire, mais plus qu'aucun État au monde, elle est intéressée par l'application de mesures préventives efficaces dans le domaine de la sûreté nucléaire, de sorte que des accidents semblables à celui de Tchernobyl ne puissent plus se produire à l'avenir. Le Bélarus est en faveur d'un renforcement global du régime de sûreté nucléaire, y compris la mise au point et l'adoption de la convention internationale appropriée assortie d'engagements concrets et fermes sous contrôle international. L'initiative visant à créer un fonds mondial pour la protection de l'environnement mérite d'être sérieusement examinée. Mon pays est reconnaissant à l'ONU des précieux efforts qu'elle déploie pour coordonner et examiner les questions liées à la catastrophe de Tchernobyl. Cela est extrêmement important pour nous. En même temps, le Bélarus est profondément préoccupé par le fait que, en dehors des discussions en cours au sujet de la fermeture du réacteur de Tchernobyl, le problème de la réduction des conséquences médicales et écologiques de la catastrophe de Tchernobyl — fardeau supporté en grande partie par notre jeune État — est laissé de côté.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation financière de l'Organisation. Tout en reconnaissant que nous faisons partie des États qui doivent le plus à l'ONU, nous nous devons de souligner que cette situation est née des difficultés économiques et financières objectives auxquelles se heurte le Bélarus à ce stade complexe de son développement, et qu'elle est due à la répartition inéquitable des dépenses de l'ONU entre les États Membres. Des taux de contribution excessivement élevés au budget ordinaire de l'ONU et aux opérations de maintien de la paix font que, aujourd'hui, l'un des États fondateurs de l'Organisation des Nations Unies n'est pas en mesure, pour des raisons objectives, de s'acquitter de ses obligations financières envers l'Organisation. C'est pourquoi nous appuyons toute mesure destinée à réformer l'ensemble du système financier de l'ONU et la quête de formes de coopération financière équitables entre l'Organisation et les États Membres, notamment ceux dont les arriérés se sont accumulés pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Enfin, la réforme à grande échelle du système de l'ONU coïncide avec les transformations démocratiques qui ont lieu dans plusieurs États, y compris le Bélarus. Vu que les réformes en cours concernent immédiatement chaque citoyen de notre pays, nous sommes pleinement conscients de leur importance à ce stade crucial pour le développement des relations internationales. La compréhension de l'importance de ce facteur a permis au Bélarus d'assurer l'ordre public, la stabilité et la paix dans son territoire. Il n'est cependant pas toujours facile pour les principaux acteurs politiques d'aborder de manière coordonnée les problèmes complexes que connaît le Bélarus en cette période de transition de son histoire. Il est donc d'une importance vitale aujourd'hui de trouver un réel équilibre entre les trois branches du pouvoir, à savoir le législatif, l'exécutif et le judiciaire, et d'assurer leur interaction stable. C'est précisément l'objectif du référendum populaire qui doit avoir lieu prochainement au Bélarus et organisé à l'initiative du Président Lukashenka.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a également insufflé une nouvelle vie à ses idéaux et conforté notre conviction que l'ONU est unique et fait réellement partie intégrante de la vie internationale. Je suis convaincu que la cinquante et unième session de l'Assemblée générale peut et doit devenir le point de départ d'une réforme efficace de l'ONU, ce qui ne sera possible que grâce aux efforts conjoints de tous les États Membres de l'Organisation.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Valencia Rodríguez, chef de la délégation de l'Équateur.

M. Valencia Rodríguez (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer au Président Razali Ismail les chaleureuses félicitations de l'Équateur à l'occasion de son élection, qui constitue un hommage rendu à ses précieuses contributions aux travaux de l'Organisation mondiale en sa qualité de Représentant permanent de la Malaisie. Je souhaite également exprimer notre reconnaissance à M. Diogo Freitas do Amaral, Président de l'Assemblée générale à sa cinquantième session pour le travail fructueux qu'il a accompli.

Je tiens à exprimer à la délégation de la Bulgarie les condoléances les plus sincères du Gouvernement équatorien pour la perte irréparable qu'ils viennent de subir du fait de l'assassinat de l'ex-Premier Ministre Lukanov. Nous présentons également nos condoléances aux proches de cette éminente personnalité.

À l'aube du XXIe siècle, nous sommes toujours plongés dans le processus de la profonde transformation qui s'est opérée à l'échelle internationale avec la fin de l'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest. Nous voyons s'ouvrir de nouvelles possibilités de consolidation de la paix, de renforcement du développement, d'expansion de la démocratie et d'intensification de la coopération internationale, en particulier sur le plan politique. L'Équateur estime que nous devons tirer le plus possible parti de ces facteurs positifs et élaborer sur cette base le plus ambitieux programme qui soit pour les prochaines années en faveur d'un monde d'équité et de justice, un monde dans lequel les générations futures pourront bien vivre, dans des conditions de sécurité et en paix avec elles-mêmes et avec l'environnement dont dépend leur survie même.

Dans ces conditions, l'objectif fondamental de notre organisation reste d'être celui qui figure dans la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que tous les États Membres réaffirment leur foi dans les buts et principes inscrits dans la Charte, et fondamentalement, cela comprend l'élimination définitive de l'emploi ou la menace de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, ainsi que l'obligation de régler les différends internationaux exclusivement par des moyens pacifiques. Le principal objectif de la sécurité internationale doit tenir compte de toutes les conditions politiques, économiques et sociales dans lesquelles évoluent tous les peuples.

Bien que les dangers d'une destruction nucléaire du monde aient diminué, l'Équateur continue de réaffirmer que la prévention de la prolifération des armes nucléaires n'est pas une fin en soi mais une étape intermédiaire vers l'objectif final de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires. Nous regrettons que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'approuver par consensus le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous estimons toutefois que le texte qui a reçu un appui majoritaire et qui a été approuvé par l'Assemblée générale et ouvert à la signature des États constitue un pas important vers la réalisation de cet objectif. L'Équateur a signé cet instrument. Ce n'est peut-être pas l'instrument idéal que recherchait la Conférence du désarmement mais il serait toutefois malavisé de recommencer ce processus long et difficile. L'Équateur continuera également de lutter en faveur du désarmement général et complet qui permettra de surmonter définitivement le grave danger que font peser les armes de destruction massive et de mettre fin au gaspillage des maigres ressources nationales en cessant de les investir dans l'armement.

L'Équateur a voté pour la résolution 49/75 K aux termes de laquelle l'Assemblée générale a demandé à la Cour internationale de Justice d'émettre un avis consultatif sur la question de savoir s'il y a des cas où le droit international autorise la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Nous nous félicitons de ce que la Cour ait conclu à l'unanimité que :

> «nulle part dans le droit international coutumier ou écrit, il n'existe de disposition autorisant de façon précise le recours à la frappe ou à la menace nucléaire.»

La Cour a également établi que

> «le recours à la force nucléaire ou à sa menace est illicite lorsqu'il contrevient aux dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies ou que l'Article 51 n'est pas respecté à tous égards.»

La Cour a également fait valoir

> «l'obligation de négocier de bonne foi, jusqu'à un aboutissement, tous les aspects d'un désarmement nucléaire placé sous un contrôle international strict et efficace.»

Le Gouvernement équatorien estime que l'Assemblée générale devrait entériner ces critères qui donnent à la communauté internationale une base pour poursuivre ses

efforts en vue d'une interdiction définitive des armes nucléaires.

Le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses ramifications, le crime international organisé, la production, la consommation et le trafic illicite des drogues continuent de faire peser une menace grave sur la stabilité internationale, la sécurité et le bien-être de la société en général. Pour conjurer ces maux, un effort international concerté et durable est nécessaire, auquel tous les États doivent participer dans la mesure de leurs moyens et conformément à leur degré de responsabilité. L'Équateur honore comme il convient ses obligations à cet égard.

Nous vivons dans un contexte de mondialisation rapide et d'interdépendance de l'économie mondiale qui exige l'adoption de politiques internes rationnelles et l'instauration d'un environnement économique international favorable. La promotion du développement économique se traduit actuellement par la libéralisation des régimes commerciaux et un système commercial multilatéral ouvert. Cette nouvelle réalité a des effets favorables mais dans certains cas, elle peut également avoir des conséquences négatives. C'est pourquoi il est indispensable que ces politiques et l'environnement international soient conçus pour que nous puissions tirer le plus grand parti des avantages de ces tendances et réduire au minimum les effets négatifs. L'Équateur est parfaitement conscient de cette situation mais il souhaite également souligner, comme l'ont fait les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qu'il est nécessaire de

> «redynamiser le dialogue et le partenariat entre tous les pays de manière à garantir l'instauration d'un environnement politique et économique favorable à la promotion de la coopération internationale pour le développement en tenant compte des impératifs de l'avantage et de l'intérêt mutuels et d'une véritable interdépendance, et en reconnaissant que chaque pays est responsable en dernier ressort de son propre développement.» (*Résolution 50/6, par. 8*)

À cet égard, l'investissement étranger direct réalisé dans les pays en développement revêt une importance particulière parce qu'il accélère le processus économique, ce qui est à la fois intéressant pour les investisseurs et pour les économies qui en bénéficient.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle important de catalyseur de l'aide au développement économique et social des pays en développement et aux défavorisés et marginalisés. L'Organisation mondiale a parrainé des conférences mondiales dont l'objet était d'examiner des problèmes fondamentaux liés à l'environnement, à la population, au développement social, à la criminalité, à la promotion de la femme, à la protection de la famille, aux établissements humains, au commerce et au développement et à l'administration publique. Les recommandations et initiatives adoptées par ces conférences établissent une véritable priorité pour la communauté internationale, celle de promouvoir le développement. Toutefois, les progrès obtenus à ce jour dans nombre de ces domaines sont encore inégaux et insuffisants. C'est la raison pour laquelle l'Équateur réaffirme l'engagement suivant : afin de pouvoir assurer la réalisation concrète de ces décisions, il est nécessaire de mobiliser rapidement des ressources pour le développement et d'encourager une utilisation plus efficace de celles-ci. Sans un tel engagement pris au niveau international, toutes ces recommandations et d'autres similaires ne feront qu'encombrer encore les archives de nos ministères des affaires étrangères. Les questions relatives à l'environnement exigent des gouvernements tant des pays industrialisés que des pays en développement qu'ils entreprennent des actions concertées car les problèmes comme le manque d'eau potable, les menaces qui pèsent sur la diversité biologique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, le réchauffement de l'atmosphère, la diminution de la productivité de la terre, la désertification et la réduction de la sécurité alimentaire subsistent.

L'Équateur, fidèle à sa vocation démocratique, vient de donner un exemple de processus électoral transparent et de respect de la volonté populaire. Les résultats de ces élections ont amené le Président Abdalá Bucaram à la tête du pays et pour la première fois dans l'histoire du pays une femme, Mme Rosalía Arteaga, a été nommée Vice-Présidente de la République. Les principaux et premiers efforts de ce nouveau gouvernement sont axés sur les politiques sociales, en particulier sur la lutte contre la pauvreté et sur un vaste programme national de construction de logements sociaux.

Grâce à cette confiance dans la volonté du peuple, l'Équateur vit une tendance croissante à la démocratisation, dont il se félicite. En effet, on constate qu'un nombre croissant de pays ont adopté le pluripartisme, organisé des élections libres et transparentes et se transforment en sociétés plus ouvertes et plus participatives. L'Équateur estime toutefois que ce processus ne s'est pas produit spontanément mais qu'il exige de la compréhension et l'appui de la communauté internationale afin de créer et de maintenir les conditions propices à cette transformation. En un mot, la

démocratie et la faim sont facteurs antithétiques qui ne peuvent coexister.

La Déclaration et le Programme d'action de Vienne — qui acquièrent de jour en jour une force pratique et une plus grande efficacité — réaffirment l'engagement solennel pris par les États de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales. L'interdépendance des droits de l'homme, de la démocratie et du développement, proclamée dans cette déclaration et ce programme exige une approche globale et intégrée pour assurer la promotion et la protection des droits de l'homme.

Dans la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés. Ils ont promis, entre autres choses, de s'employer à protéger tous les droits de l'homme et libertés fondamentales; à renforcer les lois, mesures et programmes visant à assurer la pleine participation des femmes, dans des conditions d'égalité, à tous les aspects de la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle; à promouvoir et protéger les droits des enfants; à veiller à ce que soient protégés les droits des personnes particulièrement vulnérables, notamment les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les travailleurs migrants; et à promouvoir et protéger les droits des populations autochtones. L'Équateur estime que les droits de l'homme sont devenus l'un des plus importants domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons le travail qu'accomplit le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans ses efforts pour mener à bien cet important programme d'activité.

Il convient de rappeler que les pays les moins avancés n'ont pas l'exclusivité des problèmes économiques et sociaux. Plusieurs sociétés sont gravement menacées par une dette extérieure de plus en plus lourde, par l'instabilité du système financier international, par un chômage persistant et une pauvreté tenace, et par la montée de plus en plus destructrice du crime et de la corruption. Les inégalités entre pays développés et pays en développement continuent d'avoir des proportions inacceptables et de se multiplier. Plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 1,7 milliard de personnes ne bénéficient pas de services de santé et de salubrité dignes de ce nom. Autrement dit, plus d'un cinquième de la population mondiale vit dans la pauvreté. La faim, la malnutrition, les problèmes de santé, l'absence de logements, un accès limité à l'éducation et aux autres services et ressources publics, l'exclusion sociale, le manque de participation et la violence ne sont que quelques-uns des nombreux aspects que revêt la pauvreté.

La lutte contre ce fléau est l'un des principaux défis que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées doivent relever en coopération étroite avec les organisations non gouvernementales et l'ensemble de la communauté internationale. Depuis 1990, plusieurs engagements ont été pris et plusieurs objectifs fixés afin d'éliminer la pauvreté, en associant à cet effort tous les agents du développement. À cet égard, l'Équateur adresse du haut de cette tribune un pressant appel à tous les États Membres afin qu'ils intensifient la coopération internationale sous ses multiples aspects et luttent avec détermination et persévérance pour qu'engagements et objectifs se traduisent par des actes concrets. Il convient de rappeler que la pauvreté est un mal qui non seulement détruit les sociétés directement touchées, mais constitue aussi un élément corrosif qui empêche que les relations internationales se développent sur une base de justice et d'équité.

L'Équateur est un pays multiethnique, composé de nombreux et riches groupes de populations autochtones et d'une importante minorité noire. C'est la raison pour laquelle nous estimons que la Décennie internationale des populations autochtones, proclamée par l'Assemblée générale, fixe un programme d'action en vue de revendiquer les droits des populations qui ont été systématiquement victimes d'exclusion et de discrimination tout au long de l'histoire. Nous pensons qu'il incombe à la communauté internationale de faire prendre conscience à tous que protéger ces populations c'est protéger le patrimoine culturel de l'humanité. L'Équateur espère pouvoir compter sur la coopération internationale pour s'acquitter au mieux, en coordination avec ses programmes nationaux, de l'obligation qui lui incombe à cet égard.

Les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies savaient certainement qu'ils ne pouvaient pas prévoir exactement comment serait le monde 50 ans plus tard. En revanche, ils ont fixé des buts et des principes fondamentaux qu'ils ont inscrits dans une Charte suffisamment souple pour mettre l'Organisation au service de la paix et lui permettre d'évoluer pour répondre aux nouveaux défis. C'est la raison pour laquelle la Charte, ses buts et ses principes, perdurent. Aujourd'hui que le monde a changé, les Nations Unies doivent elles aussi changer. Il faut que la structure et le mode de fonctionnement de l'Organisation soient modifiés. Il convient, entre autres, de faire en sorte que l'Organisation soit mieux à même de prévenir les conflits grâce à la diplomatie préventive, mais aussi de maintenir et de consolider la paix. Il faut doter l'Organisa-

tion des moyens qui lui permettront de faire face aux situations d'urgence. Parallèlement, il faut veiller au plein développement économique et social. Il convient de revitaliser l'Assemblée générale, qui est l'organe suprême où tous les États Membres exercent sur un pied d'égalité les droits et les obligations que leur confère la Charte. Il convient d'assurer la représentativité du Conseil de sécurité — dont la taille doit être proportionnelle au nombre des États Membres pour qu'il ne soit plus un organe élitiste doté de privilèges antidémocratiques — et d'améliorer l'efficacité et la transparence de ses travaux. Le Conseil économique et social doit retrouver ses fonctions essentielles, telles qu'envisagées par la Charte, afin principalement de promouvoir le bien-être et de relever le niveau de vie de tous les habitants de la planète.

L'actuelle crise financière empêche les Nations Unies de réaliser les nobles objectifs inscrits dans la Charte. Les principaux débiteurs doivent donner l'exemple et manifester leur volonté d'honorer les obligations qui leur incombent. Ce n'est que si tout le monde est prêt à doter l'Organisation des Nations Unies des ressources qui lui sont indispensables et à lui apporter l'appui politique nécessaire que l'Organisation mondiale pourra se montrer digne de la confiance et des attentes que l'humanité a placées en elle.

S'agissant du processus de paix mené conformément à la Déclaration d'Itamaraty entre l'Équateur et le Pérou, avec la participation des pays garants que sont l'Argentine, le Brésil, le Chili et les États-Unis, je tiens à informer l'Assemblée générale que depuis la dernière session plusieurs réunions ont eu lieu, tant au niveau diplomatique qu'au niveau militaire. Elles ont permis de faire de réels progrès, que mon gouvernement juge propices pour décider des procédures qui seront utilisées dans les pourparlers quant au fond sur le différend frontalier entre les deux pays. Le Gouvernement équatorien continuera d'oeuvrer à la réalisation de l'objectif final, qui n'est autre qu'une solution juste, définitive et honorable du problème.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Dioncounda Traoré, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et des Maliens de l'extérieur.

M. Traoré (Mali) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer, au nom de la délégation de la République du Mali, mes plus chaleureuses félicitations à M. Razali Ismail à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection témoigne de la confiance et de l'estime dont il jouit dans cette enceinte grâce à ses qualités de diplomate averti et à sa grande expérience des relations internationales. En même temps qu'elle l'honore, elle constitue un hommage rendu à son pays — la Malaisie —, ami du mien, et qui joue un grand rôle sur la scène internationale, notamment au sein du Mouvement des non-alignés.

Je suis donc persuadé que vous saurez conduire avec compétence et de façon avisée les travaux de cette cinquante et unième session. C'est vous dire, Monsieur le Président, que vous pouvez compter sur le soutien de la République du Mali pour contribuer au succès de votre mission. Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, Monsieur Diogo Freitas do Amaral, pour le travail remarquable qu'il a accompli pendant la durée de son mandat. Je voudrais enfin, au nom de ma délégation, rendre un hommage mérité à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre organisation, pour son action courageuse et ses efforts inlassables en faveur de la paix et de la compréhension entre les peuples.

La fin de la guerre froide a fait naître parmi les peuples du monde l'espoir de l'avènement d'une ère nouvelle caractérisée par la promotion de relations internationales plus stables et plus équilibrées. Cette perspective impose à la communauté internationale de se mobiliser en vue de trouver des solutions justes et durables aux nombreux foyers de tension et conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, le Mali se réjouit de l'évolution qualitative intervenue en Bosnie-Herzégovine. Il salue la tenue des élections du 14 septembre dernier, qui marquent une étape déterminante pour l'avenir de ce pays. Il exhorte la communauté internationale à oeuvrer en vue de la préservation et de la consolidation de la paix retrouvée.

De même, le Mali se réjouit des perspectives de règlement ouvertes par le dernier sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le Libéria, fondées sur la réconciliation nationale et le retour des institutions démocratiques élues. Le Mali, qui a oeuvré avec constance en faveur du règlement de la crise libérienne, est prêt à mettre un bataillon à la disposition du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG).

Dans le même esprit, le Mali soutient les efforts entrepris par la communauté internationale pour aider le peuple burundais à instaurer une paix durable et la réconciliation nationale. Le Mali soutient également les efforts des Nations Unies tendant à établir une paix juste et durable en Angola.

En Somalie, la communauté internationale doit tout mettre en oeuvre pour aider à la réconciliation et à la mise en place d'institutions nationales emportant l'adhésion et la confiance de tous les Somaliens.

La récente évolution de la question du Sahara occidental commande que soient davantage soutenus les efforts déployés par notre organisation en vue de la tenue du référendum, conformément aux résolutions pertinentes sur cette question.

Le Mali, qui a toujours réaffirmé son soutien à la légalité internationale, est préoccupé par la persistance des embargos et des sanctions, notamment ceux qui frappent la Libye, aggravant ainsi les souffrances du peuple libyen auquel je renouvelle ici l'expression de la solidarité de mon pays.

À l'instar des autres pays de la communauté internationale, le Mali est également gravement préoccupé par l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. Mon pays demeure convaincu que pour le règlement du conflit israélo-arabe, il n'y a pas d'alternative aux perspectives ouvertes par la Conférence de Madrid. Le Mali en appelle donc à la poursuite du processus de paix ainsi qu'au respect des engagement pris.

La promotion de relations internationales plus stables et plus équilibrées signifie, certes, le renforcement des mécanismes actuels de consolidation de la paix mais aussi la recherche de nouveaux outils. L'Agenda pour la paix ouvre de nouvelles perspectives dans ce domaine.

Dans cet ordre d'idées, le Mali salue l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires comme une étape historique dans le renforcement du processus de désarmement général et complet. De même, le Mali se réjouit de l'adoption, le 11 avril 1996, du Traité de Pelindaba qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. De même, mon pays souhaite que de nouveaux progrès soient accomplis en vue de l'élimination des mines antipersonnel.

Le Mali a démontré son engagement en faveur du renforcement des processus de désarmement général et complet, et par des initiatives concrètes, tant nationales qu'internationales. Ainsi, en 1994, le Président de la République du Mali, S. E. M. Alpha Oumar Konaré, demande et obtient une assistance spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la mise sur pied d'une mission consultative chargée d'étudier les moyens d'enrayer le phénomène de la prolifération des petites armes dans la sous-région sahélo-saharienne. C'est qu'en effet, nos pays, qui ne sont pas producteurs d'armes, sont devenus des marchés prospères pour les industries de guerre. D'où proviennent ces armes? Par où passent-elles? La réponse à ces questions permettrait, de l'avis de ma délégation, de trouver les voies et moyens devant garantir aux populations des pays qui en sont victimes un environnement sécurisé, propice à la poursuite des actions de développement.

Outre l'appui des autres pays de la sous-région sahélo-saharienne, l'initiative du Mali a reçu également l'appui d'autres régions au cours des quarante-neuvième et cinquantième sessions de l'Assemblée générale, par l'adoption des résolutions 49/75 G et 50/70 H. L'initiative du Mali a contribué à faire naître au sein de notre organisation le concept, désormais célèbre, du «micro-désarmement», qui cherche à attirer l'attention de la communauté internationale sur les conséquences désastreuses des armes de petit calibre, particulièrement dans les pays en développement où elles alimentent largement les conflits.

Un ordre international mieux structuré et plus solidaire apparaît aujourd'hui comme la condition même de la paix et de la sécurité internationales. En effet, un des défis majeurs que notre organisation doit relever aujourd'hui est celui du développement, car comme le notait le Pape Paul VI

«le développement est le nouveau nom de la paix».

C'est dire que les problèmes de la pauvreté, du dénuement et de l'exclusion sociale doivent être traités de façon prioritaire par les Nations Unies, contribuant ainsi à poser les fondements d'une paix durable.

Je voudrais, à cet égard, souligner l'importance que le Mali attache à l'élaboration d'un Agenda pour le développement, qui est le pendant indispensable à l'Agenda pour la paix. Il s'agit, et mon pays y oeuvre avec détermination, d'organiser sur des bases nouvelles la coopération internationale pour le développement et de renforcer le rôle du système des Nations Unies dans le processus de développement.

S'inscrivant dans cette perspective, l'Agenda pour le développement, que ma délégation espère voir adopter au cours de la présente session, permettrait de replacer la coopération pour le développement au centre des préoccupations mondiales, notamment, en encourageant des approches de développement nouvelles, plus complètes et plus efficaces. Il pourrait aussi constituer un moyen de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies, notamment, en reconnaissant l'Organisation comme un

réseau d'institutions chargé d'assurer le développement économique et social des États Membres.

Dans cet esprit, la question du financement du développement mérite, en raison de la crise persistante de la dette extérieure des pays du Sud et du tarissement de l'aide publique au développement, une attention toute particulière.

De même, l'Agenda pour le développement doit prendre en compte les recommandations contenues dans les plans d'action adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio, la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, le Sommet mondial sur le développement de Copenhague, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains d'Istanbul.

Il va sans dire que l'Agenda pour le développement doit accorder une attention toute particulière à l'Afrique. C'est qu'en effet, la situation socio-économique du continent est des plus préoccupantes. Ainsi, l'Afrique, qui est confrontée à toutes sortes de maladies épidémiques et endémiques, dont le paludisme et le SIDA, ne dispose que d'un médecin pour 18 000 habitants contre un médecin pour moins de 400 habitants pour les pays développés. De même, plus de 80 millions d'enfants africains en âge scolaire n'ont pas accès à l'enseignement primaire ou secondaire. Mais aussi, plus du tiers de la population du continent souffre de la famine et plus de 23 millions d'enfants souffrent de malnutrition. Enfin, l'Afrique ploie sous le fardeau d'une dette extérieure qui était estimée à 322 milliards de dollars en 1995, et dont le service absorbe plus du tiers de ses recettes d'exportation.

Face à cette situation, et dans un monde de plus en plus interdépendant, la communauté internationale devrait faire preuve de solidarité à l'égard de l'Afrique. C'est pourquoi un pacte de solidarité entre celle-ci et le reste de la communauté internationale a été scellé avec l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990. Comme on le sait, aux termes de ce nouvel ordre du jour, l'Afrique réaffirme solennellement que la responsabilité première du développement économique et social du continent incombe aux Africains eux-mêmes. Quant à la communauté internationale, elle s'y engage à soutenir les efforts de l'Afrique dans la réalisation de ses objectifs de développement.

Des efforts louables ont été fournis par les pays africains dans la mise en oeuvre de ce nouvel ordre du jour, notamment dans les domaines politique et économique, à travers la consolidation du processus démocratique, la promotion des investissements et la prise en compte des problèmes d'environnement et de population dans les politiques de développement. C'est ainsi que le Mali a mis en oeuvre une politique de relance économique et d'assainissement des finances publiques. Les objectifs macro-économiques ont été globalement atteints.

Un large éventail de mesures structurelles a été mis en oeuvre à travers la libéralisation des prix, les privatisations, la liquidation ou la restructuration de nombreuses entreprises publiques et les réformes du secteur agricole visant à réduire les coûts ainsi qu'à accroître et diversifier la production. Ces résultats appréciables ont permis au Mali de conclure, en février 1996, un nouvel accord de trois ans portant sur la période 1996-1998, au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée.

Conscient de la nécessité d'accompagner la promotion de la croissance économique par des efforts résolus dans le domaine social afin d'améliorer sensiblement le niveau de vie des populations et réduire durablement la pauvreté, le Gouvernement malien a étendu les services sociaux. De même, une place centrale est accordée aux femmes dans les programmes de développement socio-économiques.

Depuis le 26 mars 1991, le Mali poursuit son avancée à pas assurés dans la voie de la consolidation de la paix retrouvée et dans l'édification de l'État de droit. L'évolution qualitative intervenue dans les régions du Nord du Mali constitue une claire indication de la détermination de la jeune démocratie malienne d'aborder et de régler tous les problèmes de manière concertée, pacifique, avec la participation active de tous les acteurs et dans le respect scrupuleux des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'organisation de la cérémonie intitulée «Flamme de la paix» en est une illustration éloquente. Il s'agissait d'une cérémonie symbolique de destruction des stocks de plusieurs milliers d'armes déposées par les ex-combattants des Mouvements et Fronts unifiés de l'Azawad et du Mouvement patriotique malien Ganda Koy. C'était à Tombouctou, le 27 mars 1996, sous la présidence du chef de l'État malien, S. E. M. Alpha Oumar Konaré, et en présence du Président de la République du Ghana, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de plusieurs délégations ministérielles de pays voisins du Mali. L'ONU, qui avait contribué aux efforts de paix à travers le Département des affaires politiques et le PNUD, ainsi qu'au processus de collecte des armes légères, était représentée par une importante délégation.

Au cours de cette cérémonie, les Mouvements et Fronts unifiés de l'Azawad et le Mouvement patriotique malien Ganda Koy ont publié une déclaration conjointe, aux termes de laquelle ces organisations

> «proclament solennellement et de façon irréversible la dissolution de leurs mouvements et fronts respectifs».

Cette évolution, combien positive, intervenue dans les régions du Nord du Mali laisse entrevoir de réelles perspectives d'intégration et de développement socio-économique de ces régions. C'est pourquoi nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts du Gouvernement malien pour consolider la démocratie malienne, pour qu'elle continue à renforcer la paix établie avec la participation des différentes communautés du pays, pour qu'elle témoigne de sa solidarité concrète en fournissant l'aide humanitaire nécessaire pour satisfaire les besoins inhérents au retour des réfugiés et favoriser leur réinsertion.

Il importe d'entreprendre des actions urgentes en faveur du développement des régions concernées, des actions visant notamment la réinsertion des populations déplacées, le retour de l'administration, la relance de la production agricole, l'amélioration et le fonctionnement des services publics, en particulier les services d'éducation, de santé et de justice.

Je saisis donc l'opportunité qui m'est aujourd'hui offerte pour lancer un appel pressant aux partenaires au développement du Mali en vue de la mise en oeuvre rapide et effective de ce programme qui, en définitive, vise le développement dans un État de droit renforcé, fondé sur la démocratie et les droits de l'homme. En effet, le respect de l'État de droit est une exigence forte de la troisième République malienne, qui place la promotion et la défense des droits de l'homme parmi ses priorités.

Il faut mentionner à cet égard l'institutionnalisation, depuis deux ans, de l'Espace d'interpellation démocratique, qui permet aux particuliers, à la société civile et aux partis politiques d'interpeller directement et publiquement, le 10 décembre de chaque année, le gouvernement sur le respect des droits de l'homme au Mali. Dans le même esprit, il a été institutionnalisé un Parlement des enfants, qui est une tribune de libre expression des enfants du Mali destinée à assister les pouvoirs publics dans la mise en oeuvre du plan d'action national pour la survie, le développement et la protection de l'enfant.

Le Mali, qui est un des six pays initiateurs du Sommet mondial pour les enfants de 1990, s'est réjoui de la tenue, le 30 septembre 1996, de la réunion commémorative dudit Sommet pour mesurer le chemin parcouru et envisager les mesures complémentaires en faveur de l'enfant.

La consolidation de la jeune démocratie malienne passe également par l'organisation harmonieuse des relations entre civils et militaires. Le Gouvernement malien y a consacré un séminaire, en juillet dernier, avec l'appui des Nations Unies, et un code de bonne conduite est en cours d'élaboration à cet effet.

Je voudrais ici, simplement mais avec force, souligner toute l'importance que le Mali attache au respect des droits de l'homme, et particulièrement aux droits de la femme et de l'enfant. Notre conviction est que le rôle joué par notre organisation doit être appuyé par des actions concrètes, en mettant l'accent sur le droit à l'éducation, à la santé, le droit à la vie.

La situation économique internationale fait apparaître clairement l'écart croissant entre les pays développés et ceux en développement. Cette situation de déséquilibre rend plus incertain aujourd'hui l'avenir du monde du fait de l'accroissement des inégalités et des risques de ruptures sociales qu'elles génèrent. Face à cette situation, la communauté internationale doit trouver des solutions adéquates.

Il est impératif de trouver une solution au problème de la dette extérieure des pays du Sud. Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, les mesures d'allégement de l'encours et du service de la dette envisagées jusqu'ici restent insuffisantes. À cet égard, ma délégation formule le voeu pressant que les discussions en cours sur la création d'un fonds d'affectation spéciale, susceptible de réduire considérablement l'endettement multilatéral des pays pauvres sous ajustement structurel, connaissent un aboutissement heureux au cours de l'assemblée générale de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui se tient actuellement.

Ma délégation apprécie hautement l'offre importante faite par le Groupe des Sept lors du Sommet de Lyon, en juin dernier, et qui a pour objet de réduire la dette des pays africains; il s'agit là d'un signe encourageant et d'un exemple à suivre.

Il importe tout autant de soutenir les efforts des pays africains en vue de la diversification de leurs économies ainsi que celle de leurs produits de base. Il convient également de renverser la tendance actuelle à l'amenuisement des flux des ressources financières en direction de l'Afrique, ainsi qu'au désinvestissement.

Il importe de faciliter l'accès des produits africains au marché mondial, notamment par la levée des barrières tarifaires et non tarifaires qui frappent leurs produits finis, semi-finis ou manufacturés, ainsi que par l'octroi d'un traitement préférentiel, comme le prévoit, du reste, l'Acte final de l'Uruguay Round conclu à Marrakech.

Enfin, la communauté internationale doit apporter son plein appui à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique du Secrétaire général des Nations Unies afin qu'elle ne subisse pas le même sort que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA).

Au-delà de la situation économique et sociale critique de l'Afrique, se pose le problème des pays les moins avancés. C'est pourquoi mon pays en appelle à la communauté internationale en vue de la mise en oeuvre urgente du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

Dans le même ordre d'idées, le Mali se réjouit de la proclamation de l'année 1996, Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Il exprime l'espoir que la communauté internationale réalisera les objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'éradication de la pauvreté.

De même, mon pays souhaite que le prochain Sommet mondial de l'alimentation, qui se tiendra à Rome en novembre prochain, permette à la communauté internationale de réaffirmer son engagement à assurer que les stratégies visant l'éradication de la pauvreté sont pleinement intégrées à toutes les initiatives du système des Nations Unies.

Dans le même esprit, le Mali, qui a signé et ratifié la plupart des arrangements internationaux dans le domaine de l'environnement, se félicite de la convocation d'une session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. Le Mali, qui entend poursuivre sa contribution à l'élaboration d'une Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, le Mali, donc, se réjouit de la célérité avec laquelle le niveau requis des 50 ratifications a été atteint. Toutefois, ma délégation demeure préoccupée par l'impasse sur la question du mécanisme mondial. Pour le Mali, ce mécanisme doit être, à la fois, une banque de données et un pourvoyeur de ressources nécessaires à la mise en oeuvre des plans nationaux de lutte contre la désertification.

Notre organisation est confrontée à des défis nouveaux, tant dans le domaine de la consolidation de la paix que dans celui du développement économique et social. Son rôle ne cesse de s'accroître. Des voix du plus en plus nombreuses à travers le monde font appel aux Nations Unies. Pour relever ces défis, notre organisation doit être dotée d'une base financière saine et adéquate en vue de lui permettre de faire face aux exigences de notre époque. Elle doit ausi procéder aux réformes qui s'imposent afin d'atteindre à plus d'efficacité, c'est-à-dire répondre aux aspirations des peuples à la sécurité, à la justice et au développement. Dans cette perspective, ces réformes doivent concerner, certes, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat, mais aussi et surtout, les institutions spécialisées et les agences de développement chargées de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes de développement.

Il s'agit là d'une perspective ambitieuse à la réalisation de laquelle l'Afrique peut, l'Afrique doit apporter beaucoup. La communauté internationale doit lui renouveler sa confiance en lui accordant un second mandat à la tête de notre organisation, conformément à une pratique établie.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais appeler l'attention de tous les membres sur le document A/INF/51/3, qui contient un projet de programme et un calendrier des séances plénières pour le mois d'octobre et le début novembre.

Je tiens à souligner que ce calendrier a été préparé pour faciliter l'organisation du travail des délégations et pour faire en sorte que les documents pertinents soient prêts

au moment de l'examen des points respectifs. Les listes pour tous les points énumérés dans le document A/INF/51/3 sont maintenant prêtes et les orateurs peuvent s'y faire inscrire.

J'annoncerai en temps opportun les dates fixées pour l'examen des autres points de l'ordre du jour, et je tiendrai l'Assemblée informée de toute addition et de tout changement.

La séance est levée à 13 h 15.